



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

Délibération n° D-2022-390

Intercommunalité - Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public de l'eau potable - Communauté d'Agglomération
du Niortais - Exercice 2021

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction du Secrétariat Général

**Intercommunalité - Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de l'eau potable -
Communauté d'Agglomération du Niortais - Exercice
2021**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 9 novembre 2022 ;

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service assuré par cet établissement public de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ainsi que le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

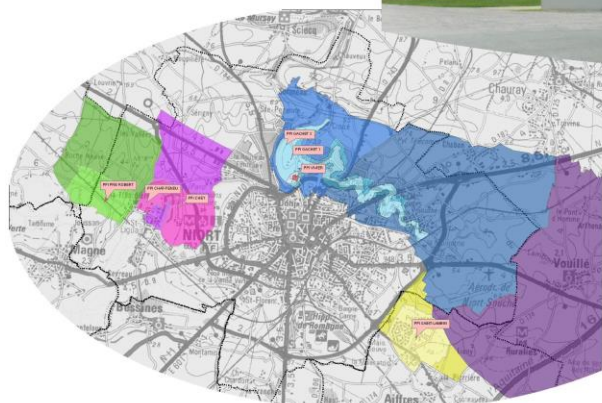
- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2021 – communiqué par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**



**du SERVICE DES EAUX
DU VIVIER**

**(Communauté d'Agglomération
du Niortais)**

Exercice 2021

NOTE LIMINAIRE

Conformément à l'article L.2224-5 et à l'article D2224-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service et le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces éléments ainsi que l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante, sont transmis par voie électronique au préfet de département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Le public est avisé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Aussi, le présent rapport est établi en application des textes suivants :

- du Code Général Des Collectivités Territoriales (articles L.2224-1 et suivants, D2224-1 et suivants),
- du Code Général Des Collectivités Territoriales (Article L1413-1 (modifié par LOI n°2022-217-art. 6)),
- du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L. 2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,
- du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau,
- du Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- de l'Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, modifié par l'arrêté du 22 février 2008, et du 28 avril 2016,
- de l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- Circulaire DGSEA4 no 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau

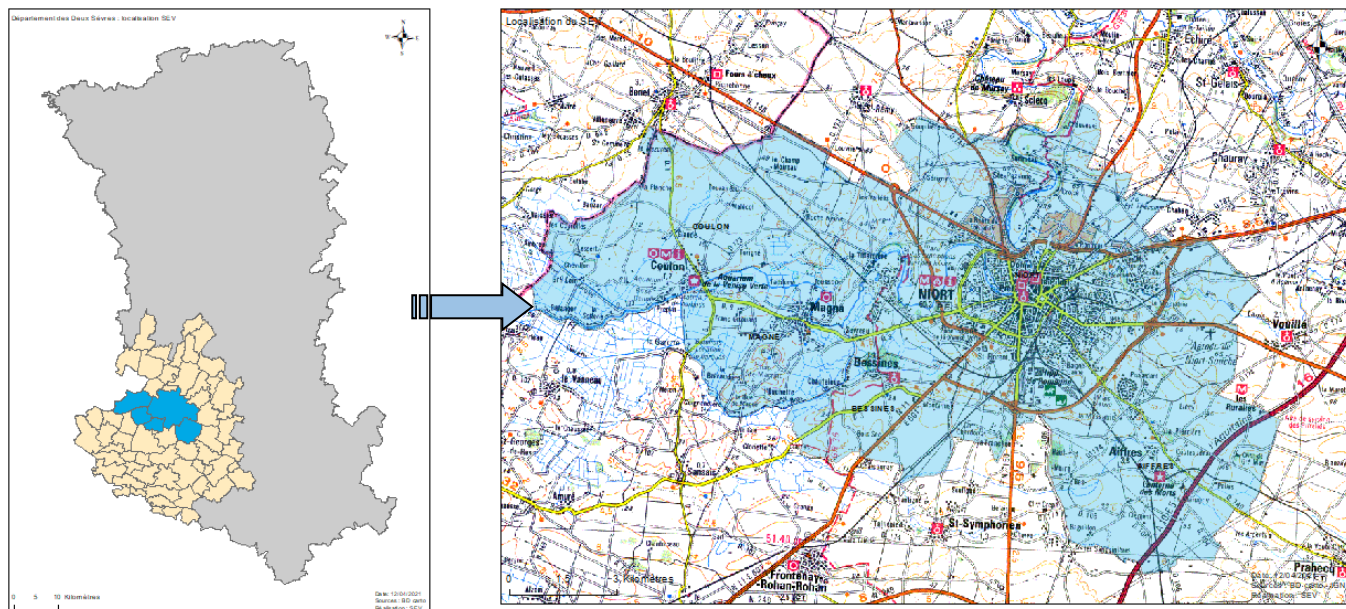
SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC	4
A – GESTION DU SEV	4
1) Origine et nature du SEV	4
2) Organisation administrative	5
3) Structure du SEV	5
4) Population desservie	11
B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV	12
1) Les ressources en eau potable du SEV	12
2) Les secours potentiels du SEV	15
3) Les volumes prélevés et achetés	16
C – LES ABONNES DU SERVICE	17
D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE	19
1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV	19
2) Evolution des consommations des usagers du SEV	19
E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION	20
LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES	21
A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION	21
B – LE PRIX DE L'EAU	22
C – PRESENTATION D'UNE FACTURE D'EAU TYPE	25
D – PRESENTATION DU PRIX DE L'EAU AVEC L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/2022	26
E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU	27
INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
A – QUALITE DE L'EAU	28
B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	30
1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
2) Rendement du réseau de distribution	31
3) Indice linéaire des volumes non comptés	31
4) Indice linéaire de pertes en réseau	32
5) Taux moyen de renouvellement des réseaux	32
6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	32
C – LA QUALITE DU SERVICE	33
1) Délai maximal d'ouverture des branchements	33
2) Durée d'extinction de la dette	33
3) Montant des subventions	33
4) Taux d'impayés sur les factures d'eau	33
5) Réclamations	34
6) Occurrence des interruptions de service non programmées	36
LES INVESTISSEMENTS	37
A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS	37
Montants financiers des travaux engagés en 2021	37
B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS	38
1) Travaux et Etudes réalisés en 2021	38
2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service	44
3) Présentation des programmes de travaux 2022	46
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SEV	49

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC

A – GESTION DU SEV

Communes composant le S.E.V.



1) Origine et nature du SEV

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), du code des Collectivités Générales (CGCT) et notamment des articles L5216-6, L5211-41 et L5212-33, la compétence « Eau » est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) depuis 1er janvier 2020.

Aussi, le Service des Eaux du Vivier de la Communauté d'Agglomération du Niortais a été créé le 1^{er} janvier 2020 après dissolution du Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Service des Eaux du Vivier est une régie à autonomie financière en charge du service public de l'eau, desservant intégralement plus de 73 452 habitants environ (soit 37 991 abonnés).

Le SEV assure la gestion de la production, du traitement et de la distribution publique d'eau potable sur le territoire des 5 communes : Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort.

Le Service des Eaux du Vivier de la CAN est la **Personne Responsable de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) sur ce territoire.**

Il assure également la gestion de la facturation pour la rémunération du service de l'eau et du service de l'assainissement (sous tutelle de la C.A.N., Communauté d'Agglomération du Niortais).

2) Organisation administrative

Le Service des Eaux du Vivier est administré sous l'autorité du Président de la C.A.N. et du Conseil Communautaire, par un Conseil d'Exploitation, son Président et un Directeur.

Les décisions sont prises par le Conseil d'Agglomération mais le Conseil d'Exploitation est informé régulièrement de la vie de la structure ; Conseil d'Exploitation où siègent 12 élus nommés. Il n'y a pas de suppléants. A ces 12 membres s'ajoute un membre de la société civile.

Les 13 membres siégeant au Conseil d'Exploitation sont les suivants :

- Monsieur Jacques BILLY, élu nommé,
- Monsieur Thierry DEVAUTOUR, élu nommé,
- Madame Anne-Sophie GUICHET, élue nommée
- Monsieur Thibault HEBRARD,
- Monsieur Gérard LABORDERIE, élu nommé
- Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, élu nommé
- Monsieur Alain LECOINTE, élu nommé
- Monsieur Elmano MARTINS, élu nommé
- Monsieur Yanik MAUFRAS, membre de la société civile.
- Monsieur Michel PAILEY, élu nommé
- Madame Claire RICHECOEUR, élue nommée
- Madame Noëlle ROUSSEAU, élue nommée
- Monsieur Florent SIMMONET, élu nommé

Un Président et 2 Vice-Présidents sont nommés pour gouverner cette entité Eau au sein de la CAN : Ainsi, Monsieur Elmano MARTINS a été élu Président et Messieurs Thierry DEVAUTOUR et Florent SIMMONET respectivement premier et second Vice – président.

Sur le plan des ressources humaines du SEV :

Le SEV est composé de 60 agents, et de personnes en intérim en période de pic d'activité.

Les personnels ont un statut public ou privé et ont comme autorité territoriale le Président de la CAN.

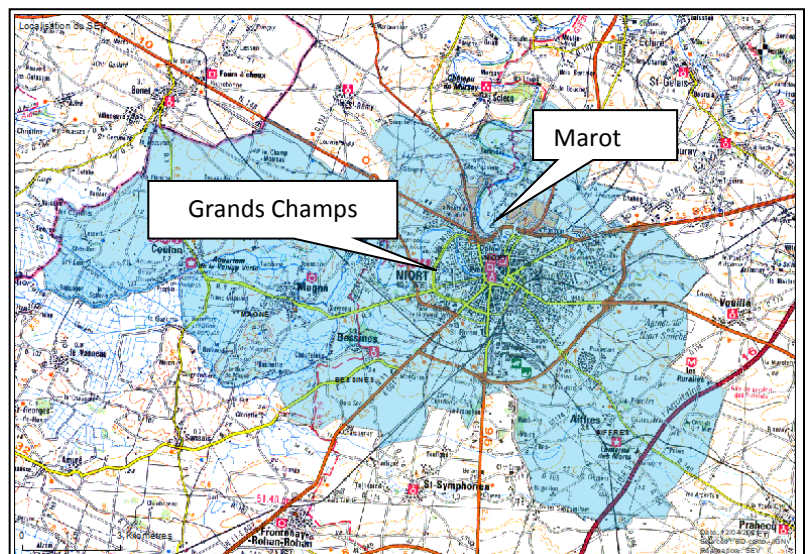
En effet, les activités industrielles et commerciales gérées par les personnes publiques relèvent du droit privé pour les personnels, comme la loi de 1983 sur la FPT le précisait déjà pour les régies, à l'exception du Directeur et du Comptable. Le statut du personnel, les types et les durées de contrats, les charges salariales, les droits individuels ainsi que les juridictions en cas de contentieux doivent donc répondre aux spécificités du droit du travail.

Par délibération du 27 septembre 2021, le conseil d'agglomération a créé des postes en droit privé, correspondant à des postes d'agents de droit public partis et non encore remplacés.

3) Structure du SEV

Le Service des Eaux du Vivier est composé de :
2 pôles

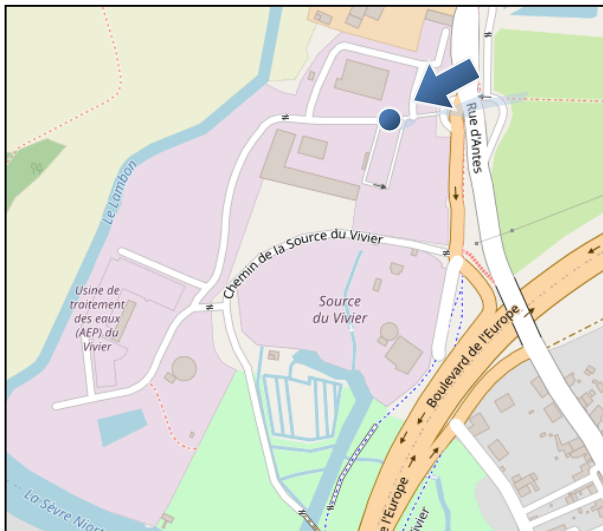
répartis sur 2 sites distincts :



- a) **le pôle de gestion financière et d'accueil des usagers** (Grands Champs),
- b) **le pôle des Services Techniques** (Marot)

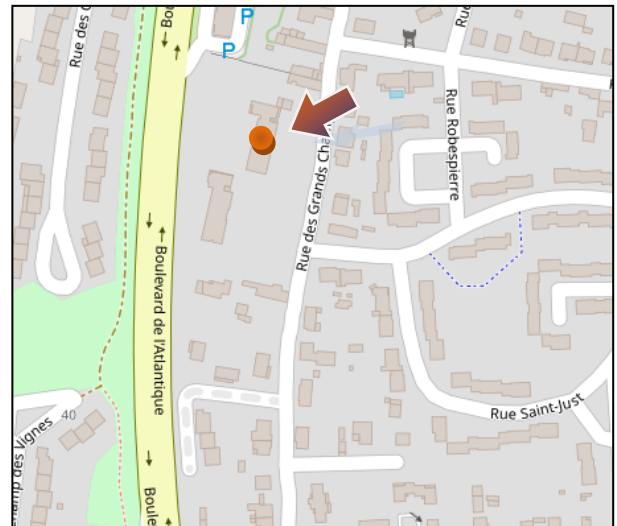
site des Services Techniques du SEV
(site MAROT)
7 Rue d'Antes à NIORT -

Pôle administratif et Technique



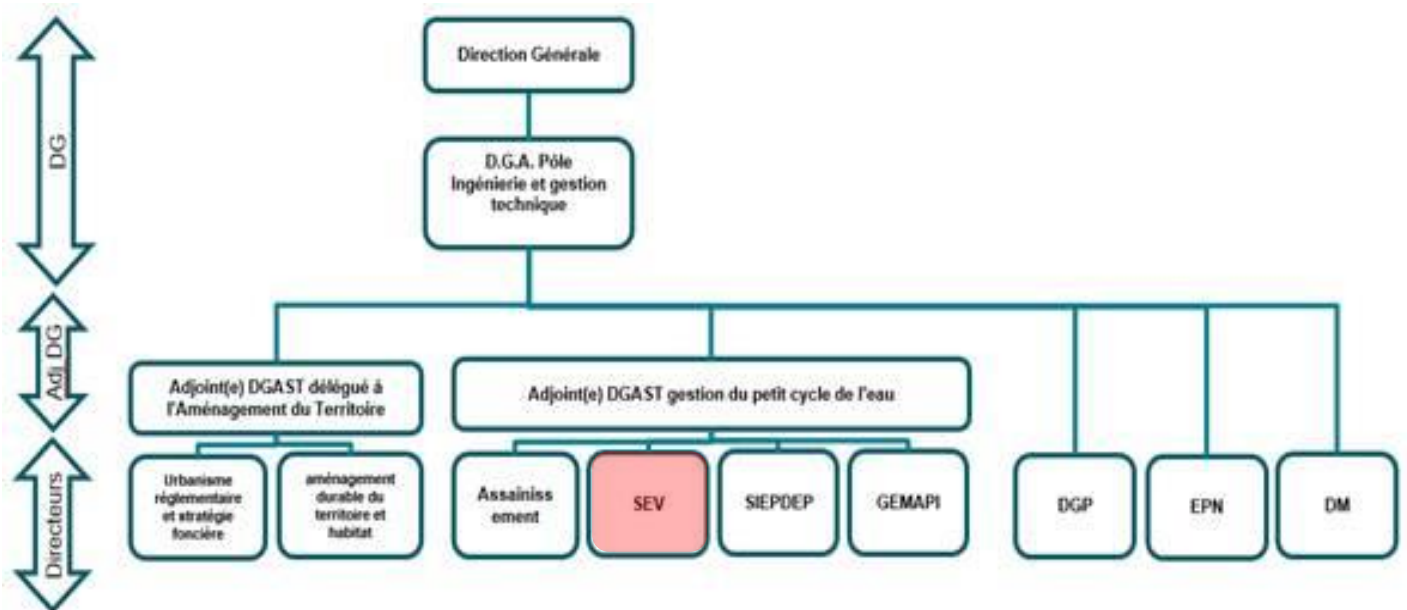
Site des Services Comptables et d'accueil du SEV
(site Grands Champs)
24 rue des Grands Champs – NIORT

Pôle Financier et d'Accueil



ORGANIGRAMME DU SEV en 2021 :

L'organigramme du SEV s'établit comme suit :



Les postes ouverts sous le statut privé répondront aux caractéristiques prévues par la convention collective nationale IDCC 2147, et notamment sa classification des emplois comportant 8 groupes. Ce règlement prévoit des dispositions communes pour le personnel technique, administratif et commercial, complétées par des caractéristiques générales de l'emploi occupé en fonction de la complexité/technicité, de l'autonomie/initiative, des responsabilités, des connaissances et des expériences nécessaires.

Au 31 décembre on comptabilisait :

- 5 personnes sous statut de droit privé (4 CDI et 1 CDD). 80% de ces recrutés étaient intérimaires depuis plusieurs mois au sein du SEV (déprécarisation de l'emploi précaire),
- 2 intérimaires,
- 53 fonctionnaires

Outre ces premiers recrutements en droit privé (à compter de novembre 2021), l'année fut marquée :

- Au sein des services techniques
 - o d'une démission d'un fonctionnaire,
 - o d'un départ à la retraite,
 - o d'une mutation,
- Au sein des services administratifs
 - o d'une rupture conventionnelle,
- Au sein des services gestion des abonnés :
 - o d'un départ à la retraite,
 - o d'une rupture conventionnelle.

Les recrutements en droit privé n'eurent lieu qu'en fin d'année. Aussi, pendant de nombreux mois, le Service des Eaux du Vivier a recouru à de l'intérim via le CDG79. Certains de ces intérimaires ont par la suite signé un contrat de droit privé mais ce ne fut pas le cas de tous les agents.

Ainsi, bien que des contrats furent proposés à certains d'entre eux, ces derniers n'ont pas accepté notre proposition.

D'autres moyens sont venus renforcer les effectifs :

- chaque année, pendant la période estivale au service gestion des abonnés, service où un fort taux de rotation est enregistré pendant cette même période.
- au sein des services techniques, comme l'an passé, la personne en intérim a été reconduite pour assurer le secrétariat du fait de l'absence pour raison de santé du titulaire du poste. Cette personne a également assuré quelques tâches de secrétariat administratif (notamment l'enregistrement des courriers) en raison de la rupture conventionnelle d'une agente du service administratif début 2021.
- Au service distribution, 2 intérimaires sont venus renforcer les effectifs, principalement pour pallier à des absences pour raison de santé.

Au cours de cette année 2021, on a enregistré un fort taux d'absentéisme en avril et mai (taux supérieur à 10%). Cependant, le taux d'absentéisme est resté relativement élevé (8 à 9%) au cours de l'année 2021. Ce n'est qu'en novembre, décembre que l'on enregistre un taux de 4% environ, taux que nous n'avons enregistré qu'au début de l'année 2020.

a) Le pôle de gestion financière et d'accueil des usagers du service

Il est situé site GRANDS CHAMPS, 24 rue des grands champs à Niort. Il regroupe deux activités :

- un service Comptable :

Regroupant les missions de service Marché, de finances publiques.

Il inclut la responsable Financière.

Ce service est mutualisé avec celui de la CAN depuis le 1^{er} janvier 2020.

- un service Gestion des Usagers :

Regroupant :

- **l'accueil au public**, accessible par **téléphone au 05 49 78 74 74** ou par messagerie Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr **est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**
- la **gestion de la facturation** et du recouvrement de la fourniture d'eau,
- la **gestion de la réglementation du service** de l'eau et des branchements
- la relève continue des compteurs d'eau (avec une relève de chaque site (ou compteur) 2 fois par an).

Au titre de l'individualisation des compteurs, le S.E.V. gère la rotation des usagers, notamment en immeubles collectifs.

Le site internet du Service des Eaux du Vivier est :

<http://www.eaux-du-vivier.fr/>

MON COMPTE | PAYER MA FACTURE

Qui sommes nous ? ▾ Usagers ▾ D'où vient votre eau ? ▾ Actualités ▾ Collectivités ▾ Q

€ Payer ma facture
Le service des eaux du vivier, vous permet de régler votre facture d'eau et d'assainissement de différentes façons

🏠 J'emménage
Que vous soyez propriétaire ou locataire, il est important qu'un contrat d'abonnement soit établi à votre nom préalablement à l'entrée dans votre logement.

? FAQ
Obtenez une réponse rapide aux questions fréquemment posées

Flash info

Le contrôle sanitaire de l'eau distribuée :

“ Qualité : la synthèse annuelle du contrôle réglementaire de la qualité de l'eau au robinet par l'Agence Régionale de Santé est parue et sera distribuée comme chaque année avec une...”

Service des Eaux du Vivier (SEV)
est l'établissement public qui assure la production, le traitement, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable auprès de l'ensemble des foyers des communes d'Aiffres, Bessines, Coulon, Magné, Niort.

Liens utiles

- PLAN DU SITE >
- CONTACT >
- FLUX RSS >
- MENTIONS LÉGALES >
- ESPACE PRESSE >
- MARCHÉS PUBLICS >
- PAYER MA FACTURE >

Contactez-nous

Service des eaux du Vivier (Niort Agglo)
24 rue des grands champs
CS 88731
, 79027 Niort Cedex
Tél : 05 49 78 74 74
Courriel : accueil.sev@eaux-du-vivier.fr

Le site donne accès :

- ☞ aux informations à jour sur l'organisation de l'établissement, son fonctionnement ;
- ☞ aux services en ligne de téléchargement et de paiement ;

Le **règlement de service** d'eau mis en place à compter de janvier 2007, régulièrement actualisé, encadre les activités et les relations avec les usagers.

Il est disponible par téléchargement sur le site, par courrier ou sous forme dématérialisée sur simple demande par mail à : Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr.

b) Le pôle Technique

Le pôle technique est regroupé depuis fin 2010 sur le site MAROT, 7 rue d'Antes.

Il accueille depuis le 1^{er} janvier 2020, le Directeur du S.E.V., la responsable administrative ; le service de gestion des Ressources Humaines et de Direction (anciennement Siège du Syndicat) est mutualisé avec celui de la CAN depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le pôle Technique est réparti en **quatre activités** :

- * Le Bureau d'Etudes,
- * La cellule Protection de la ressource en eau,
- * Le service d'exploitation Production,
- * Le service d'exploitation Distribution,

Un adjoint technique au Directeur encadre en relais l'ensemble de l'activité technique du S.E.V., en lien avec les responsables du pôle Financier et Administratif.

Horaires d'ouverture des services techniques : de 8h00 à 12h00 et de 13h24 à 17h00.

Le Bureau d'Etudes :

administre la coordination, la planification des travaux sous traités aux entreprises ainsi que la gestion patrimoniale des données techniques issues de l'activité des services du S.E.V. ou demandées par les tiers.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Maîtrise d'œuvre interne et suivi des marchés de Travaux ;
- ☞ SIG, données patrimoniales de l'ensemble des services ;
- ☞ Réponse aux demandes extérieures ; Le SEV gère en régie la réponse aux DT / DICT dans le cadre de la nouvelle réglementation des réseaux enterrés au titre du Code de l'Environnement : service accessible par messagerie : dict.sev@eaux-du-vivier.fr

La cellule Protection de la ressource en eau :

Placée sous la tutelle du Directeur, elle regroupe tout ce qui concerne la coordination et la gestion administrative, environnementale et technique des activités liées aux ouvrages de prélèvement dans le milieu naturel et à la protection de la ressource en eau au droit des aires d'alimentation de captages ; Elle est accessible par l'accueil du SEV.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Suivi réglementaire de la ressource en eau ;
- ☞ Suivi des actions volontaires de reconquête de la qualité des milieux naturels ;

Le service Production :

exploite, entretient et surveille les captages de production d'eau potable et d'eau brute, ainsi que l'usine de traitement des eaux du Vivier, les stations de pompage et l'ensemble des ouvrages de stockage. Il gère également le suivi de marché de travaux pour ses installations.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien des terrains, des ouvrages et des installations ;
- ☞ en charge de l'entretien des installations électromécaniques et du suivi des automatismes ;

Pour les travaux de haute technicité, les services Etudes et Production font appel à la maîtrise d'œuvre externe.

Le service Distribution :

exploite, entretient et surveille le réseau de distribution d'eau potable des points de stockage aux points de livraison des usagers, sur l'ensemble du territoire du service. Il suit également les travaux de réseaux de tiers ou internes.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien et la réalisation de travaux sur le réseau de distribution (détection et réparation des fuites, renouvellement de canalisations d'eau et branchements, gestion d'anomalies, entretien des équipements, travaux neufs, ...),
- ☞ en charge de la gestion des abonnés (la relation et l'assistance auprès des usagers sur le terrain (fuite ou manque d'eau, comptage, suivi qualité, ouvertures/fermetures des branchements), en lien avec les services Accueil et Facturation),

Il réalise aussi des diagnostics du réseau d'eau potable et de ses installations.

Pour la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau,

Les services Production et Distribution assurent conjointement la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SEV ou achetée aux collectivités limitrophes, au titre de la PRPDE, en lien avec l'A.R.S. (Agence Régionale Nouvelle Aquitaine – UT Deux-Sèvres), dans le cadre des arrêtés préfectoraux sanitaire de décembre 2012 et filière de décembre 2014, ainsi que de la réglementation générale.

Les données sont consultables sur le site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Enfin, le SCHS (service communal d'hygiène et de santé) peut répondre à toute interrogation concernant l'hygiène, la salubrité et la santé publique, pour les personnes résidant sur NIORT.

➔ contact : 05 49 78 79 80

Pour les autres communes, il peut être contacté les mairies des communes auxquelles est rattachée la résidence, mais également l'A.R.S. (ex-DDASS) - Unité territoriale des Deux-Sèvres.

L'astreinte de continuité de service et d'assistance aux usagers du S.E.V. :

Le Service des Eaux du Vivier dispose d'une astreinte 24h/24 et 7j/7, capable d'intervenir rapidement face à tous problèmes constatés sur son territoire.

VOS NUMEROS D'URGENCE :

L'EAU : S.E.V.



24h/24 : 06 76 98 75 31

PROBLEMES LIES A

L'ASSAINISSEMENT : C.A.N.

niort agglo
Agglomération du Niortais

24h/24 : 06 77 64 15 74

Les numéros d'urgence permettent d'assurer une astreinte technique hors heure d'ouverture du S.E.V. ou de la C.A.N., dans le but de traiter tout problème technique lié à une coupure d'eau, une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

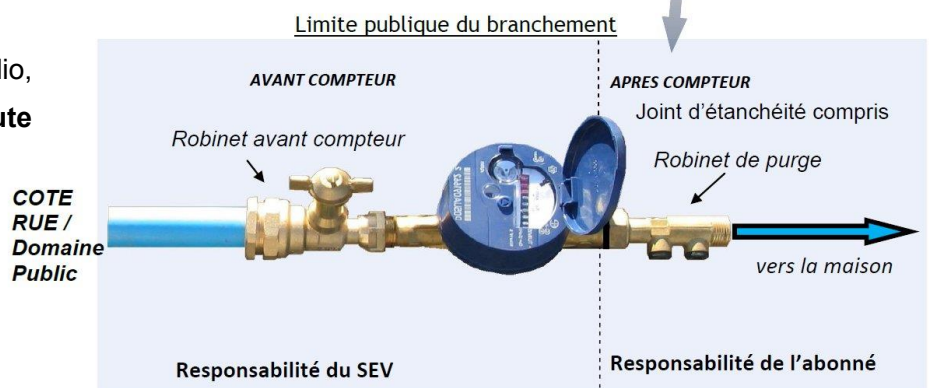
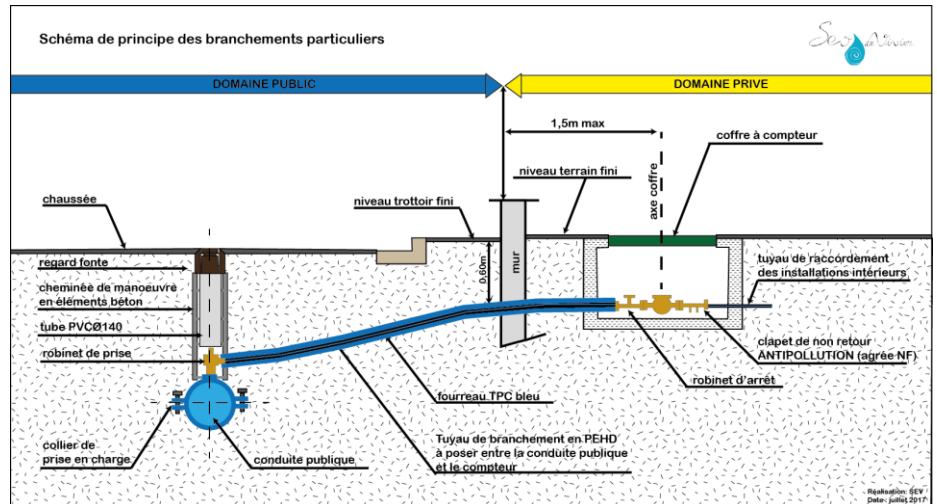
Ils ne doivent en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation ou d'ouverture de contrat de fourniture d'eau.

Règles concernant les branchements et la livraison d'eau :

La limite publique du branchement se situe au niveau du **joint aval du dispositif de comptage d'eau agréé** par le S.E.V. (**joint exclu**) pour un branchement ordinaire desservant un immeuble individuel.

La partie publique du branchement doit rester en permanence accessible au S.E.V.

De même, en cas de pose d'une radio, **il doit être laissé l'accès à toute demande du SEV pour contrôle physique des installations et du compteur d'eau.**



L'utilisateur est responsable de la partie privée du branchement (située après la limite publique), ainsi que du coffret à compteur et de l'environnement de la partie publique du branchement, si celle-ci est située en terrain privé.

Le SEV n'intervient pas après compteur :

→ le particulier doit faire appel à un professionnel privé de plomberie ou de terrassement.

Pour les immeubles collectifs, la limite du branchement est au droit du compteur général en pied d'immeuble, ou à défaut jusqu'au robinet d'arrêt de service posé par le distributeur d'eau ou à défaut jusqu'à la limite de propriété définie par le cadastre.

4) Population desservie

Le Service des Eaux du Vivier assure la production et la distribution de l'eau sur le territoire des communes suivantes :

[Population totale (municipale + comptée à part) - INSEE - statistiques en vigueur au 1^{er} janv 2022)]

- d'Aiffres : 5 566 habitants.
- de Bessines : 1 786 habitants.
- de Coulon : 2 315 habitants
- de Magné : 2 758 habitants
- de Niort : 61 027 habitants

Soit une population globale desservie de plus de 73 000 habitants

(73 452 habitants, sur la base des données officielles de l'INSEE – date de référence statistique 1^{er} janvier 2018)

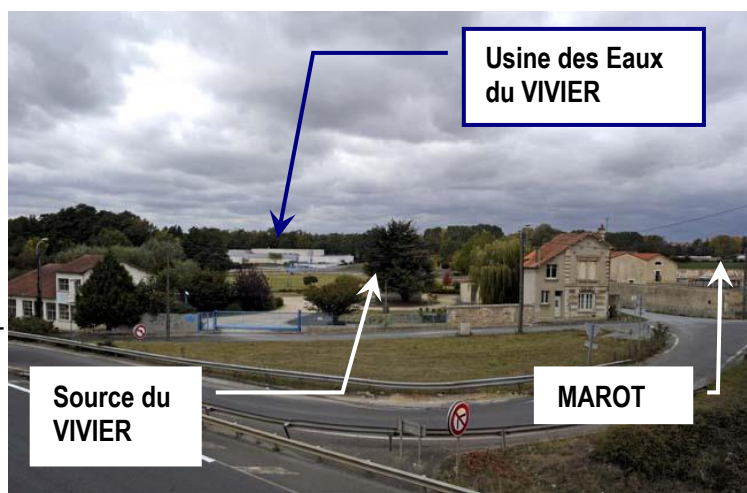
Nota :

Depuis le mois de juin 2006, le Syndicat des Eaux du Vivier, puis le service de la CAN, fournit de l'eau en secours et en mélange au territoire de l'ancien SIEPDEP de la Vallée de la Courance, au moins pour une partie de ses besoins, portant à près de 100 000 habitants la population desservie.

B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV

Le service d'eau comporte techniquement :

- × **Une unité de production**, composée de :
 - **4 captages principaux** :
(Source du Vivier et forages de Gachet I et III - commune de Niort, et Captage de Saint-Lambin - commune d'Aiffres)
 - **2 captages d'appoint** - commune de Niort
(Captage de Chat-Pendu et captage de Pré Robert)
 - **1 captage de secours** (Captage de Chey)
- × **Une unité de traitement** :
une **usine de traitement** d'eau distribuant environ 14 000 m³/jour en moyenne (d'une capacité jusqu'à 30 000 m³/jour en pointe), avec un traitement poussé (dénitrification biologique, désinfection à l'ozone et affinage sur charbons actifs),
- × **Une unité de stockage et de mise en distribution**, comportant :
 - 3 stations de reprise
 - 2 sites de stockage d'une capacité de 10 000 m³
- × **Une unité de distribution**, comportant :
 - **7 réservoirs** et/ou châteaux d'eau d'une capacité de 4 065 m³
 - **617,5 Km de réseaux** (596,6 km de réseaux AEP -
 - **19,7 km pour l'adduction – 1,2km pour l'eau brute de la zone industrielle)**
 - pour **39 896 compteurs**, au 1^{er} janvier 2022 dont **37 991 actifs**.
 - 4 points de Vente en gros
et 7 points d'achat en gros.



1) Les ressources en eau potable du SEV

Le Service des Eaux du Vivier gère les ressources suivantes :

Nom	commune	Débit d'exploitation (m ³ /h) + Volume d'exploitation (m ³ /j) / par an	
Ressources Permanentes			
Captage du vivier	Niort	1100 m ³ /h	26 400 m ³ /j et 8,76M m ³ /an
Captage de Gachet I	Niort	80 m ³ /h	1 920 m ³ /j et 0,48M m ³ /an
Captage de Gachet III	Niort	375 m ³ /h	9 000 m ³ /j et 1,927M m ³ /an
Saint-Lambin	Aiffres	10 m ³ /h	240 m ³ /j
Ressources d'Appoint			
Captage de Chat Pendu	Niort	400 m ³ /h (360 en étiage)	9 600 m ³ /j et 2 M m ³ /an
Captage de Pré robert	Niort	144 m ³ /h (100 en étiage)	3 400 m ³ /j et 1,261 M m ³ /an
Ressources de Secours - en cours de mise en service			
Captage de Chey	Niort	200 m ³ /h (150/100 en étiage)	Inclus dans Chat Pendu
Eau brute – réseau de la zone industrielle de Saint Liguire / Saint Florent - NIORT			
Point de prélèvement d'eau brute du Galuchet	Prélèvement gravitaire dans la Sèvre Niortaise	400 m ³ /h	250 000 m ³ /an

Indice d'avancement de protection de la ressource :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

Part	Sujétions	Etat 2021 pour le S.E.V.				
		Source du Vivier Gachet I et III	Pré - robert	Saint Lambin	Chat pendu	Chey
0 % :	aucune action ;					
20 % :	études environnementale et hydrogéologique en cours ;					
40 % :	avis de l'hydrogéologue rendu ;					
50 % :	dossier déposé en préfecture					
60 % :	arrêté préfectoral ;					
80 % :	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes liées aux périmètres de protection mises en place, travaux terminés) ;					70%
100 % :	arrêté préfectoral (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	90%	90%	90%	90%	

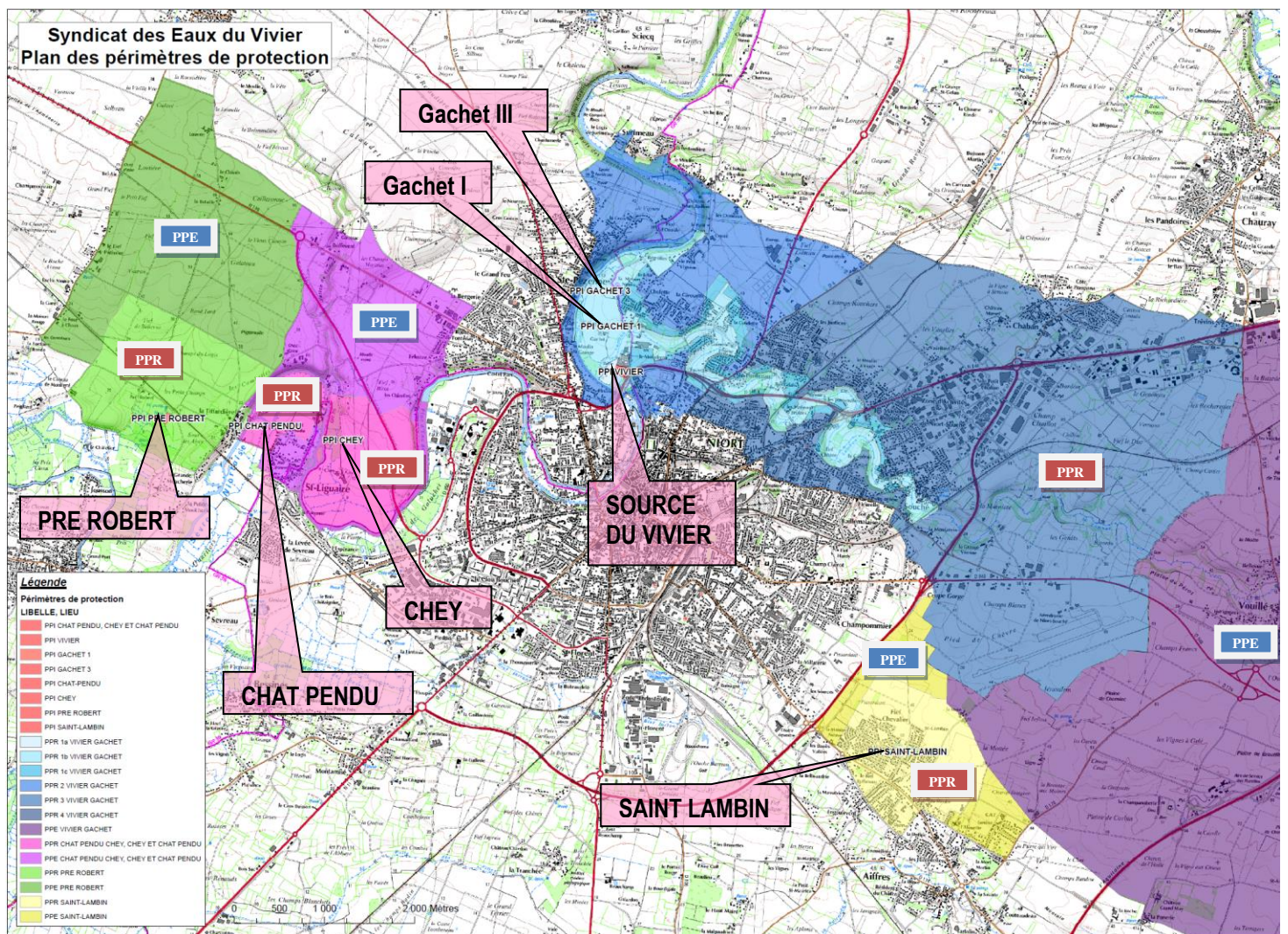
Tous les forages du S.E.V. ont des périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités présentes.

Le reliquat de l'indice (hors Chey) est lié à la mise en place effective par l'ARS NA d'une plateforme de suivi permanent des servitudes.

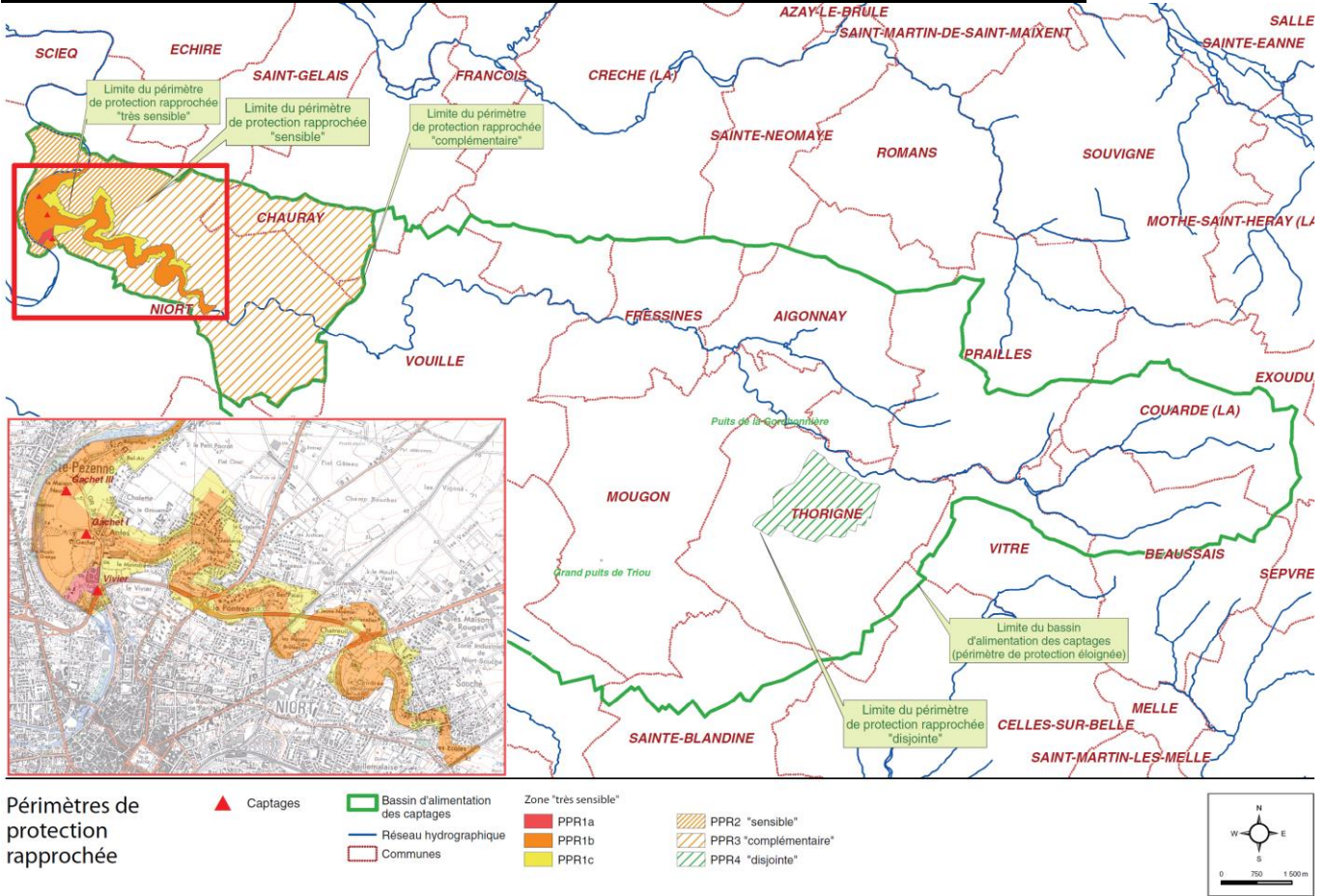
Il reste néanmoins à mettre en œuvre les servitudes de l'arrêté de DUP pour le captage de Chey.

Zonage des Périmètres de Protection (P.P.) des captages du S.E.V. au 1^{er} janvier 2022 :

P.P. Rapprochée (PPR) - P.P. Eloignée (PPE)



Zonage des Périmètres de Protection des captages du VIVIER et des GACHETS :



L'eau traitée et distribuée en 2021 provient :

- de la source du Vivier (résurgence de l'aquifère calcaire karstique infra-toarcien sur le bassin hydrographique du Lambon),
- des forages de Gachet I et Gachet III (prélevant l'eau à la fois dans l'aire d'alimentation de la source du Vivier et dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise).
- des captages de Chat Pendu et Pré Robert en appoint.
Le Service des Eaux du Vivier de la CAN gère deux captages d'appoint, pouvant être régulièrement utilisés, mais de manière ponctuelle, en complément des captages principaux en période d'étiage ou en mélange pour diminuer la teneur de certains paramètres de qualité. Ils représentent jusqu'à 80% du jour moyen et 45% du jour de pointe.

La quantité totale d'eau brute prélevée en milieu naturel est égale à environ :
5,4 millions de mètres cubes sur l'année civile 2021 (vol. ramené sur 365 j).

Le SEV peut secourir partiellement le territoire du service des Eaux de la Vallée de la Courance (territoire de la C.A.N.) : la ressource en eau du SEV concerne donc près de 100 000 habitants environ au total.

Par ailleurs, le SEV dispose d'une association importante au titre du secours en eau au Nord avec le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ainsi qu'à l'Est, avec le SERTAD.

Les volumes liés aux Achats en gros (Syndicat d'eau du Centre Ouest (SECO) (Saint-Rémy / Echiré), SERTAD (Chauray/Prahecq), Syndicat de Vendée Eau (Benêt)) et **les Ventes en gros** (territoire de l'ancien SIEPDEP de la Vallée de la Courance (désormais CAN), et SECO) **viennent en sus.**

2) Les secours potentiels du SEV

- **En secours de ces moyens principaux et d'appoint de production**, le S.E.V. gèrera d'ici 2023 le captage de Chey, situé dans les méandres de la Sèvre Niortaise (actuellement non équipé), et qui sera activé en cas de pénurie, après information des autorités sanitaires.

- **Les secours potentiels en eau venant des producteurs et distributeurs d'eau voisins :**

Par le Centre-Ouest/Echiré, et Gâtine

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) gère une usine de production d'eau potable avec laquelle le S.E.V. est interconnecté.

**Le secours en eau possible peut être de 2 500 à 3 500 m³/j
soit environ 17% d'un jour moyen ou 10% d'un jour de pointe.**

Par le SIAEP du Lambon / SERTAD / Saint-Maixent l'Ecole

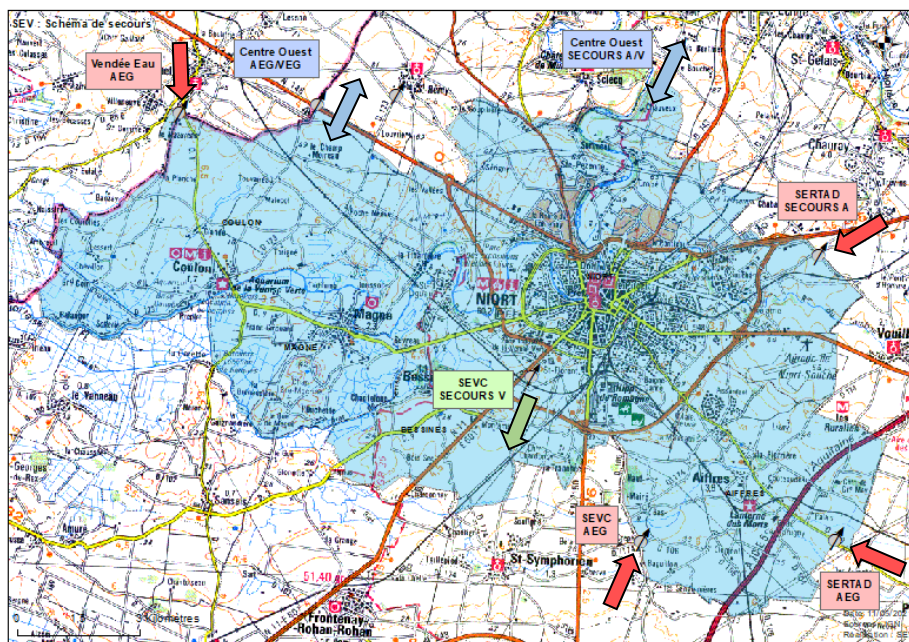
Le SERTAD assure un secours par une interconnexion mise en service en 2007, **qui fonctionne entre 500 et 2 500 m³/j quotidiennement**, et qui, en cas de situation de crise majeure sur le S.E.V., pourrait **atteindre 7 500m³/j**.

**Le secours en eau possible peut donc aller de 2 500 à 7 500 m³/j.
soit environ 17 à 50% d'un jour moyen ou 10 à 30% d'un jour de pointe.**

De par son importance, ce secours est testé annuellement, conjointement avec l'ARS.

Parallèlement, pour pérenniser ce secours, une garantie d'eau au barrage de la Touche Poupard à hauteur de 750 000 m³ a été formalisée.

Schéma des Secours et Echanges d'eau avec les Syndicats limitrophes :



Secours : liaison d'interconnexion permettant un secours significatif (partiel ou total)
(en achat : **A**) du S.E.V. ou (en vente : **V**) de la collectivité voisine.

AEG : achat en gros de plus faible importance

VEG : vente en gros de plus faible importance

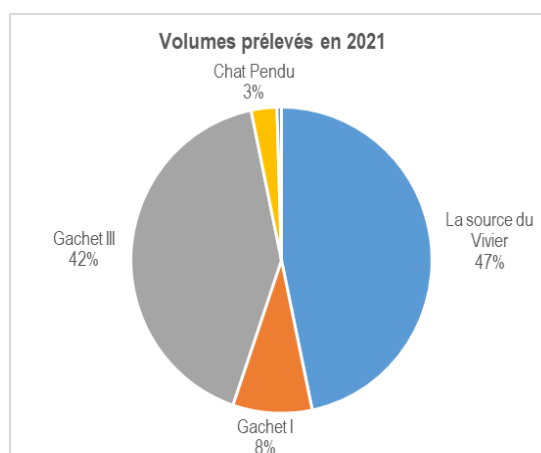
Aussi, en cas de défaillance de la ressource du Vivier (de type karstique), **les secours des collectivités limitrophes peuvent atteindre 65% des besoins moyens du S.E.V.** auxquels seront associés, pour l'autre moitié des besoins, les forages de d'appoint (Pré Robert, Chat Pendu), de secours éventuels (Chey) et les forages actuels du service (Gachets I et III, Saint-Lambin).

Néanmoins, en période de pointe (été), les besoins des abonnés devront être limités car il serait risqué de satisfaire les besoins d'un jour de pointe en cas de défaillance de la Source du Vivier.

3) Les volumes prélevés et achetés

La répartition des volumes prélevés en 2021 dans le milieu naturel sur le territoire de S.E.V. en vue de la distribution publique est la suivante :

Captages	Volume prélevé en 2021 (m ³)
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
La source du Vivier	2 513 187 m ³
Gachet I	457 878 m ³
Gachet III	2 233 990 m ³
Chat Pendu	149 121 m ³
Pré Robert	25 352 m ³
Saint Lambin	0 m ³
TOTAL prélevé dans le milieu	5 379 528 m³ (éq 365 jours)



Volumes de process de l'usine de traitement (volume nécessaire au nettoyage des ouvrages de traitement, usages techniques des installations et volumes liés aux différences de comptage...) :

Localisation	Volumes Eau de Process de l'usine de Traitement en 2021 (m ³) (en vue de la mise en distribution)
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
Volume d'eau de lavage sur l'Usine de traitement du Vivier Compris Eau naturelle pour la Maturation – rejet au Milieu naturel – différence de comptages et usages techniques	754 147 m³

Les volumes destinés au process de l'usine de traitement des eaux du VIVIER sont composés :

- d'eau brute traitée pour le lavage des Nitrazurs (dénitification) et des Carbazurs (charbons actifs)
- d'eau naturelle pour la maturation et le démarrage de nouveaux filtres (rejetées directement au milieu).
- des volumes techniques et de nettoyage entre l'usine et les réservoirs de tête,
- des défauts de comptage des équipements,

LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION (au départ des réservoirs de tête du SEV : Vivier et Tiffardière)
en 2021 (du 01/01 au 31/12 – 365 j) s'élève à : **4 625 381 m³**

Les interconnexions d'achat du réseau du S.E.V. :

Plusieurs interconnexions d'achat d'eau existent avec 3 collectivités voisines :

- le SERTAD (Chauray et Prahecq)
- le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Centre Ouest (SECO) (Echiré et Saint-Rémy)
- le Syndicat Vendée Eau (Benêt)

Les différents points d'achat d'eau en gros du S.E.V. sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités vendeuses	Localisation	S.E.V. en 2021 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (ég 365 jours)
Syndicat du Lambon	CHAURAY	179 798 m ³
	CHAURAY – petit Chaban	1 111 m ³
	PRAHECQ	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	ECHIRE	4 705 m ³
	St REMY	9 793 m ³
Vendée Eau	BENET	2 769 m ³
SIEPDEP	PIED BLANC Aiffres	12 m ³
TOTAL ACHAT : AEG		198 188 m³

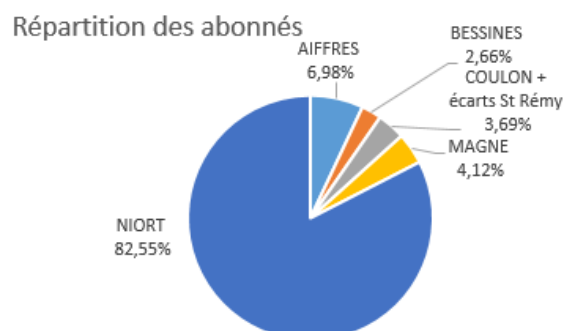
Les Achats en Gros (AEG) restent constants.

C – LES ABONNES DU SERVICE

La répartition des branchements (ou sites) actifs (c'est-à-dire en service avec un abonnement en cours) sur les communes de Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres est la suivante :

Le nombre de branchements actifs permanents au 1^{er} janv. 2022 est de 37 991.

Sites actifs	1/1/2022
Aiffres	2 651
Bessines	1 011
Coulon (+ écarts St Remy)	1 400
Magné	1 567
Niort et Saint-Liguaire	31 362
Somme:	37 991



Le nombre de branchements en service augmente.

On dénombre au total 39 896 branchements (ou points de livraison) sur le S.E.V.

Le nombre de branchements en service par kilomètre de réseau est caractéristique d'un réseau :

- pour la ville de Niort : en **milieu urbain** (81 branchements par km) : 33 059 brchts pour 409 km
- pour les autres communes : en **milieu semi-urbain (à tendance urbaine)** (37 branchements par km) : 6 837 brchts pour 187 km,

Pour information, la spécificité des réseaux se détermine selon les valeurs guides suivantes :

type	Réseau rural	Réseau semi-urbain	Réseau urbain
Nombre de branchements / km	moins de 15	15 à 30	plus de 30

Inventaire des EcartS du S.E.V. alimentés par les collectivités limitrophes et ceux des syndicats voisins alimentés par le réseau du S.E.V.

EcartS du S.E.V. alimentés par les réseaux des syndicats voisins (achat)						
syndicat	Commune	Lieu-dit	rue	Réseau / comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SEV	Coulon	Le Mazureau	Ste Catherine - Rue de la Chaînée – Rue du Vrizon	Pas de compteur général, la SAUR facture au SEV sur la base des consommations de nos abonnés (relevés SAUR pour facturation à SEV + relevés SEV pour facturation aux abonnés)	Vendée Eau	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Le Mazureau	Rue du Tapis Verts	Compteur général d'achat à l'entrée de la rue - le SEV achète l'eau à la SAUR	SEV	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Bel Air – Route de Nantes	Réservoir s/ tour Bel Air	compteur général Route de Coulon - vers le bourg de St Rémy	Centre Ouest	Centre Ouest côté Saint Rémy
SEV	Niort	Les Brizeaux	rue des Maisons Rouges –	Sans	SERTAD	SERTAD
			lotissement Petit Chaban	avec		
EcartS des syndicats voisins alimentés par le réseau du SEV (Vente)						
	commune	Lieu-dit	rue	comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SVC	St Symphorien	Charconnay		Sans	SEV	SEV côté Bessines
SVC	Sansais	L'Herbe Douce		Sans	SEV	SEV côté Magné (par la Trigale)
SVC		Le Paradis		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU	Benêt	La Noue		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU		Les courolles		Sans	SEV	SEV côté Coulon
SECO	St Rémy	Buffevent + site du Ball-Trap + Louvrie		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Echiré	La Logette		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Saint-gelais	La Savatte	Rue des Genêts	Sans	SEV	SEV côté Niort

D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE

1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV

Plusieurs interconnexions de vente d'eau existent avec 2 collectivités voisines :

- le territoire de l'ancien SIEPDEP de la Vallée de la Courance – désormais Service des eaux de la Vallée de la Courance - CAN

Cette entité de production et de distribution d'eau possède une interconnexion de secours en eau et de mélange avec le service des eaux du Vivier depuis 2006.

Un volume sanitaire transite quotidiennement vers Epannes d'environ 100 à 800 m³/j.

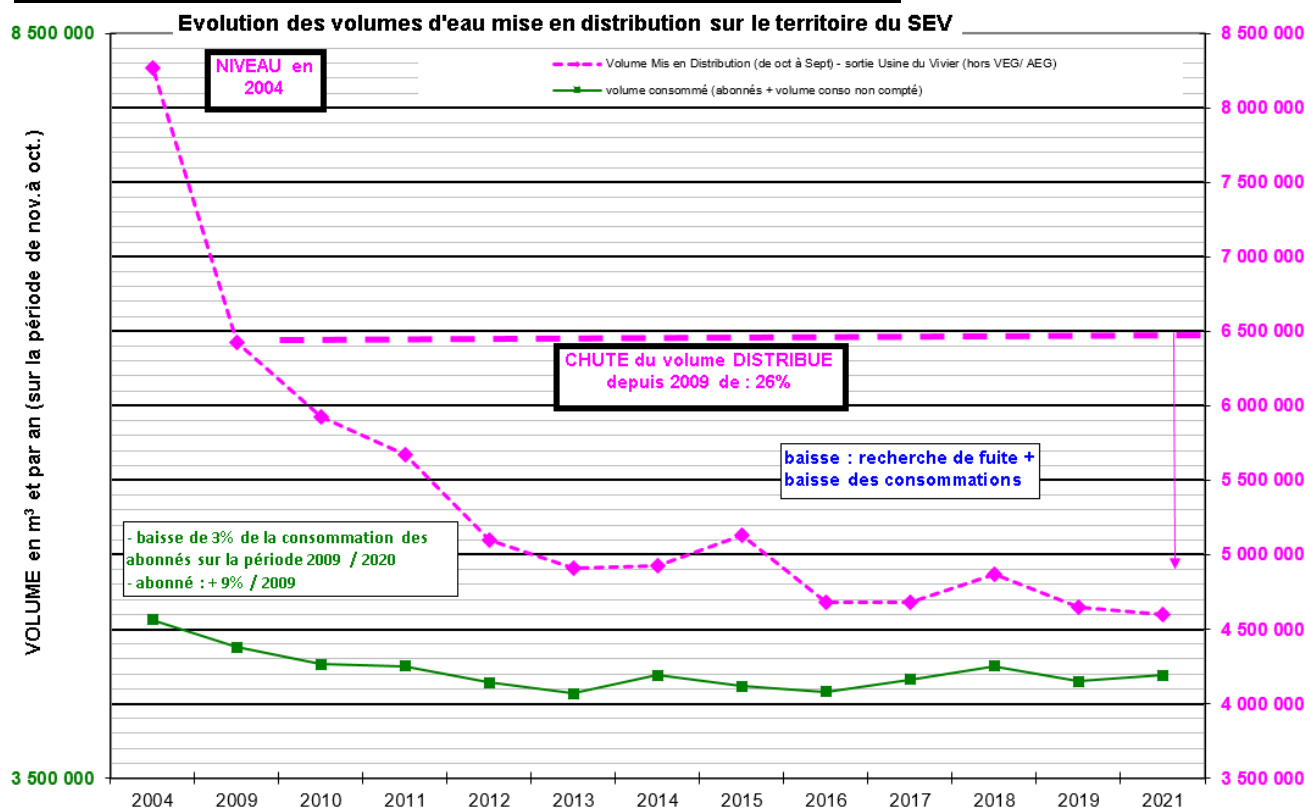
En cas de difficulté, le S.E.V. peut secourir le service des eaux de la Vallée de la Courance à hauteur de 4 000 m³/j et davantage si besoin.

- le Syndicat des Eaux du Centre Ouest, en retour sur le point de vente de Bois Berthier et celui de Saint-Rémy, sur demande de l'exploitant,

Les différents points de vente d'eau en gros sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités acheteuses	Localisation	S.E.V. en 2021 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
Territoire de l'ancien SIEPDEP de la Vallée de la Courance	Rue Thomas Portau - Niort	104 705 m ³
	Pied Blanc - Aiffres	19 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	Bois berthier	363 m ³
	St REMY	140 m ³
Autres ventes techniques	SEV – Usine du Vivier / ZI St Florent	88 023 m ³
TOTAL VENTE EN GROS		193 250 m³

2) Evolution des consommations des usagers du SEV

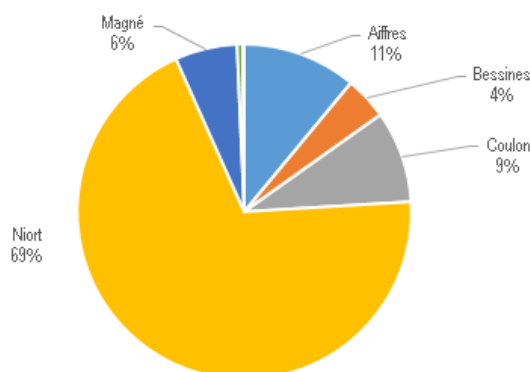


Les consommations des abonnés se stabilisent avec une tendance à la hausse.

E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution d'eau potable du S.E.V. couvre la totalité des zones habitées grâce à un maillage dense et ramifié de canalisations **sur un linéaire total de 617,5 km (dont 19,8 km de réseaux d'adduction pour l'eau potable et 1,2 km pour l'eau brute de la zone industrielle de Niort)**.

Répartition de linéaire des canalisations par commune :



Répartition des canalisations par communes et par types de matériaux :

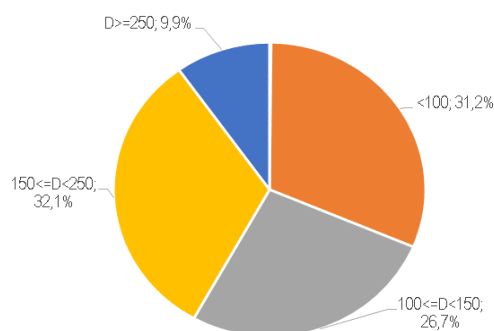
Matériau	Aiffres	Bessines	Coulon	Niort	Magné	Saint Rémy
Acier	1,2%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	24,8%
Eternit	0,0%	0,6%	0,5%	0,3%	0,0%	33,6%
Fonte	7,5%	17,5%	60,4%	93,3%	37,9%	6%
PEHD	3,5%	8,7%	5,7%	1%	5,0%	15,6%
PVC	87,5%	73,2%	33,4%	5,2%	57,0%	19,9%
Linéaire (km)	68,3	26	54,8	427,2	37,1	3,3

Ces données mettent en évidence un réseau majoritairement composé de conduites en Fonte (Grise et Ductile selon leur date de pose), notamment sur Niort (à plus de 90 %) ;

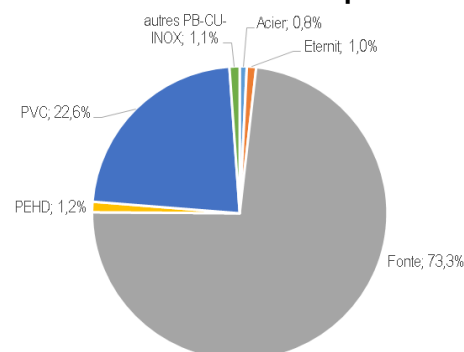
En revanche, les communes d'Aiffres, Magné et de Bessines ont une majorité de matériaux PVC.

Les petits et moyens diamètres (entre 60 et 150mm) sont les plus représentés.

Répartition des canalisations par diamètre (mm)



Répartition des canalisations par matériau



Par ailleurs, on dénombre environ **987 poteaux incendie (PI) et bouches incendie alimentés par le réseau de Niort (dont 56 PI ou bouches privés)** et permettant la défense incendie de la ville, et **1268 hydrants sur l'ensemble du S.E.V.** (comprenant PI, bouches incendie), dont 97 sur Aiffres, 57 sur Bessines, 59 sur Coulon et 65 sur Magné.

Le S.E.V. assure la maintenance du réseau de distribution jusqu'au point de livraison ainsi que des Poteaux Incendie (dans le cadre de conventions avec les communes concernées).

Les indications concernant les statistiques de réseau proviennent de la numérisation du réseau d'eau potable du S.E.V., effectuée à l'aide du SIG (Système d'Information Géographique) établi en régie.

LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES

A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION

Le S.E.V. établit chaque année le tarif pour :

- **les ventes d'eau aux usagers** (Tarifs en annexe 1)
- **les travaux et prestations de service réalisés par le S.E.V.** pour le compte de l'utilisateur ou du demandeur (branchement, extension de réseau, gestion des points de livraison...).

La délibération validant les tarifs 2022 est celle votée le 13 décembre 2021 sous le numéro : [DELIBERATION N°C73-12-2021 : SEV – TARIFS VENTE POUR 2022](#)

→ *Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.*

Dans le cas de prestations de service ou de demande de branchement, le tarif appliqué est celui de l'année de la date de signature du devis pour accord par le demandeur.

Pour prélever de l'eau sur le réseau public, l'utilisateur doit souscrire une demande préalable pour la fourniture d'eau potable (appelé « contrat pour la fourniture d'eau »).

Sauf s'il s'agit d'une demande temporaire pour un chantier mobile, le contrat est celui d'un usager domestique.

Pour des demandes temporaires ou des usages mobiles, le S.E.V. propose :

- **des contrats d'abonnement de compteurs mobiles** : consentis aux professionnels, ils permettent un prélèvement d'eau sur la voie publique selon des dispositions spécifiques prévues par le règlement de service : l'utilisation d'un dispositif de comptage est obligatoire.

Le prélèvement d'eau sans ce dispositif entraîne l'application immédiate d'un forfait de consommation.

- **des « contrats d'abonnement de chantier »** sous les conditions définies par le S.E.V.

Les branchements de jardin ne sont pas prévus actuellement.

En dehors des services incendie, **le prélèvement d'eau sur le réseau public sans abonnement ni comptage est interdit et sanctionné** : seuls les services Incendie et de Secours ont la possibilité de prélever l'eau sur les appareils publics à titre gratuit.

Les tarifs des contrats domestiques comprennent :

- un abonnement (part fixe)
- une consommation d'eau (part variable) définie dans le paragraphe B suivant.

En revanche, des tarifs spécifiques définis par convention sont appliqués aux industriels prélevant sur le réseau d'eau brute (eau non traitée).

Frais d'accès au service :

Il s'agit des frais de dossier perçus par le S.E.V. lors de la souscription du contrat d'abonnement. Ils comprennent :

- l'établissement du contrat,
- les prestations de mise en service et d'arrêt,

Les frais d'accès au service sont inclus dans la première facture de fourniture d'eau.

Ils s'élèvent en 2022 à 45€ HT. Ils sont stables depuis plus de 10 ans.

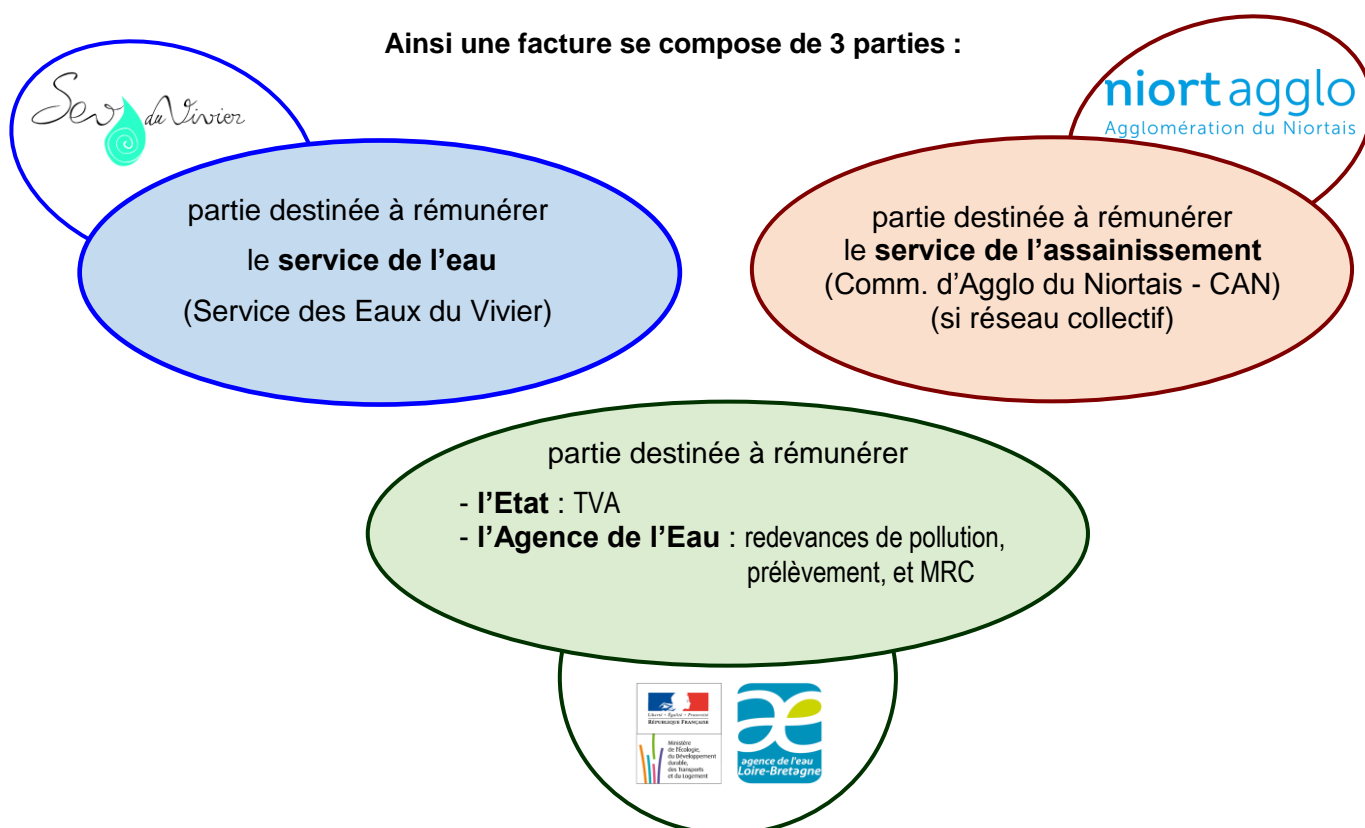
B – LE PRIX DE L'EAU

La rémunération du service public de distribution de l'eau s'effectue à l'aide :

- * **de redevances liées au service (EAU (S.E.V.) et Assainissement (C.A.N.))**
 - fixées par délibération de la collectivité concernée :
 - ↳ Le Service des Eaux du Vivier (S.E.V.) pour l'eau potable ;
 - ↳ La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) pour l'assainissement ;
 - perçues auprès des usagers du service

- * **de redevances et de taxes au profit d'organismes publics et de l'État**
 - les redevances des organismes publics sont fixées par l'Agence de L'eau LOIRE BRETAGNE (voir annexe 2) pour l'essentiel.

Ainsi une facture se compose de 3 parties :



En ce qui concerne les redevances liées au service EAU (destinées au S.E.V.),

la facture d'eau distingue :

- **L'abonnement ou part fixe,**

Il est calculé proportionnellement au nombre de jours d'ouverture du branchement sur l'année, et au tarif annuel voté par le Conseil d'Agglomération.

- **La fourniture d'eau (consommation) ou part variable :**

Elle est facturée **sur la base des relevés (réels ou estimés) des index des compteurs** d'eau associés aux branchements des usagers.

Le montant est calculé proportionnellement aux **volumes d'eau mesurés** et au tarif annuel correspondant à la période de consommation.

Cette part variable fait l'objet de prix « par tranches progressives ».

En ce qui concerne les Redevances et Taxes, au profit d'organismes tiers et de l'État :

Les redevances et taxes prélevées sont fixées par des organismes publics ou l'État, au profit desquelles elles sont perçues :

REDEVANCES dues à l'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE

- ❑ **La Redevance Préservation des ressources en eau ou « Prélèvement »**
est perçue sur la consommation d'eau des usagers.
Son calcul est basé sur la mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.
Pour l'année 2022 sur le S.E.V., la redevance prélèvement est de l'ordre de 0,07 €/m3.
- ❑ **La Redevance Lutte contre la pollution ou « Pollution »**,
est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers
Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Les taux sont fixés par les comités de bassin.
Pour l'année 2022 sur le S.E.V., la redevance Pollution est de 0,30 €/m3.
- ❑ **La Redevance pour la Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC)**,
est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers.
Spécifique à l'assainissement, elle sert aussi à financer les politiques de renouvellement et d'extension de réseau
Pour l'année 2022 sur le S.E.V., la redevance RMRC est de 0,16 €/m3.

TAXES REVERSEES A L'ETAT

- ❑ **La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) :**

En ce qui concerne la TVA, les taux appliqués sont les suivants :

	Produit	Taux de la TVA (%)
Part EAU de la facture	Consommation d'eau en mètres cubes- Part variable, compris Taxe de redevance prélèvement	5,5 %
	Abonnement – Part fixe	5,5 %
TAXES communes	Redevance "Pollution" - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	5,5 %
TAXE ASST	Redevance MRC : Modernisation des réseaux de collecte	10%
Part ASSAINISSEMENT de la facture	Redevance d'assainissement collectif – part variable	sans
	Abonnement – Part fixe	sans

Tarifs S.E.V. appliqués au 1^{er} janvier 2021 - 2022

Il existe :

1/ Un tarif spécifique aux consommateurs d'eau traitée industrielle :

Tranche	Structure en activité	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
		S.E.V.	
Part variable industriels (€ HT/m3)	consommateurs d'eau industrielle - eau brute (Sèvre Niortaise)	0,606483	0,633772
Part variable industriels (€ HT/m3)	Consommations sur équipements publics de réseau ou compteur mobile	0,70	0,73

2/ Un tarif commun d'eau destinées à la consommation humaine (pour les usagers du S.E.V.) :

Au 1^{er} janvier 2022, les tarifs sur le S.E.V. sont les suivants :

			1 ^{er} janvier 2022			
			Tranche	SEV et Mauze /M.	La Foye Monjault	SEVC
SERVICE EAU	EAU POTABLE - Part fixe SEV (€ H.T. / j)	Abonnement pour Compteur d'eau – SEV (+ TVA1)	Inférieur à 30 mm	0,109452 € (soit 39,95 € HT/an)	0,120740 € (soit 44,07 € HT/an)	0,220712 € (soit 80,56 € HT/an)
			supérieur à 30 mm	0,182617 €		
	EAU POTABLE - Part variable SEV (€ H.T. / m3)	Prix mètre cube d'eau - abonnés « domestiques » (+ TVA1)	de 0 à 20 m ³	0,9301 €	1,0884 €	1,5753 €
			au-delà de 20 m ³	1,7974 €	1,5221€	
ORGANISMES PUBLICS	Taxes et Redevances AGENCE de L'EAU / ETAT (€ H.T. / m3)	Redevance prélèvement (Préservation des ressources en eau) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,07 € (+ TVA1)		
		Redevance Lutte contre la pollution - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,30 € (+ TVA1)		
		Redevance Modernisation Réseaux de collecte (RMRC) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,16 € (+ TVA2)		
		Taxe Valeur Ajoutée (T.V.A.)		TVA1 : 5,5 % / TVA2 : 10%		
SERVICE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT - Part fixe CAN (€ / an)	Abonnement Assainissement – CAN - sans TVA -		35,67 (soit 0,0977 € / Jour)		
	ASSAINISSEMENT - Part variable CAN (€ / m3)	Redevance d'assainissement collectif (CAN) - sans TVA	de 0 à 20 m ³	1,47		
			au-delà de 20m ³	2,01		

N.B. : Les tarifs EAU du Syndicat (puis du Service) des Eaux du Vivier sont communs à l'ensemble des communes de la Régie du S.E.V. depuis 2014.

N.B. : Les tarifs du territoire du Service des eaux de la Vallée de la Courance ont été votés fin 2021 pour entrer en application au 1^{er} janv. 2022 avec la fusion des territoires SEV et SEVC ; basés sur une harmonisation des tarifs des territoires de la Régie du SEV et de la commune de MAUZE SUR LE MIGNON dès le 1^{er} janvier 2022, une harmonisation sur 2 ans avec la commune de LA FOYE MONJAULT et une stabilité tarifaire avec les autres communes du SEVC.

Le tarif EAU POTABLE est resté identique entre 2014 et 2021 sur le territoire de la Régie du SEV et a dû être augmenté au 1^{er} janvier 2022 en raison du contexte économique.

C – PRESENTATION D'UNE FACTURE D'EAU TYPE

(pour une consommation de base de 120 m³ par an (base INSEE) – compteur de 15/20mm) – Secteur de la Régie du SEV

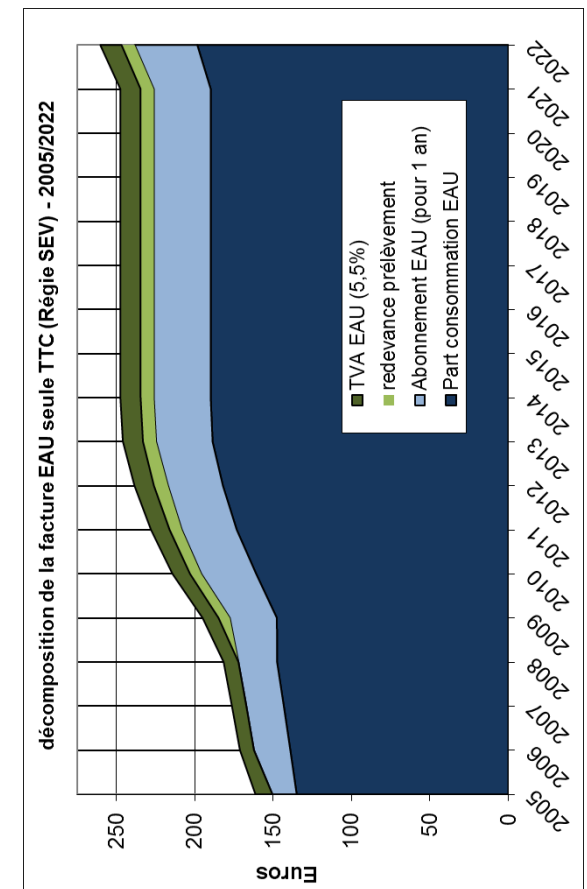
Le tableau et les graphes suivants présentent la décomposition d'une facture d'eau établie au 1er janvier 2021 et au 1er janvier 2022 :

	PRIX DE L'EAU – Régie du SEV			
	01/01/2021		01/01/2022	
	€/m ³	coût pour 120 m ³	€/m ³	coût pour 120 m ³
Rémunération du service public de l'EAU POTABLE seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	0,89 / 1,72	189,80 €	0,9301 / 1,7974	198,30 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		36,32 €		39,95 €
prix du m3 d'eau potable équivalent pour 120m³ HT	1,884 € / m³ HT		1,986 € / m³ HT <i>soit 2 centimes les 10 litres d'eau</i>	
Rémunération du service public de l'ASSAINISSEMENT seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	1,47 / 2,01	230,40 €	1,47 / 2,01	230,40 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		35,67 €		35,67 €
prix du m3 d'eau épuré équivalent pour 120m³ HT	2,217 € / m³ HT		2,217 € / m³ HT	
Taxes - Redevances des organismes tiers et TVA				
Redevance « Prélèvement »	0,07	8,40	0,07	8,40
Redevance "Pollution" Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,30	36,00	0,30	36,00
Redevance Modernisation des Réseaux	0,15	18,00	0,16	19,2
TVA globale toutes redevances		17,04		16,68
Cout des taxes au m3 d'eau pour 120m³	0,659 € / m³		0,676 € / m³	

- La consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. calcule le prix de l'eau dans chaque commune pour un abonné type caractérisé de la façon suivante :

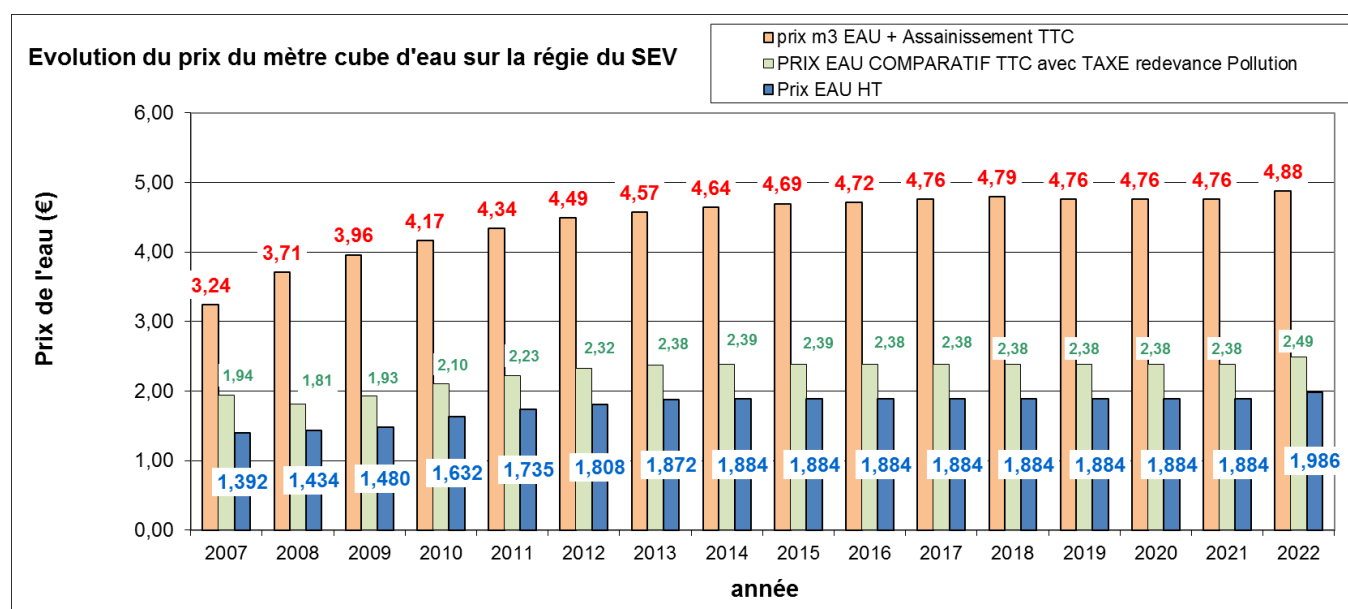
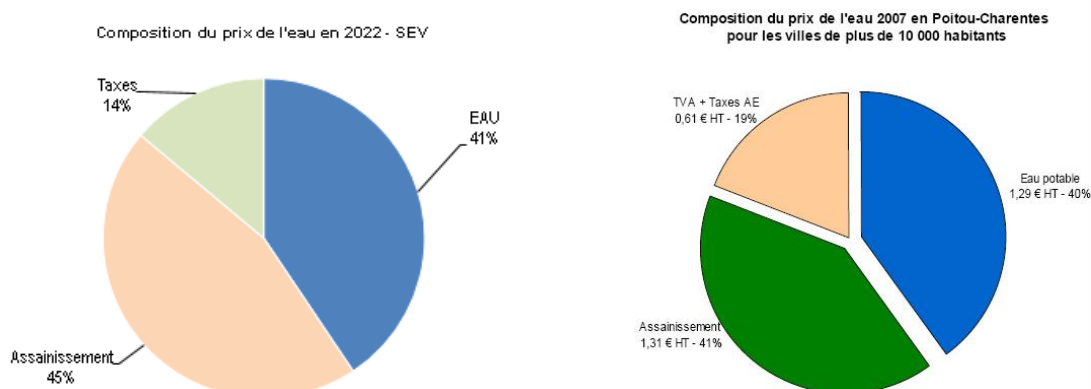
- un abonné domestique,
- habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

prix du m3 d'eau potable équivalent pour 120m ³ HT au 01/01/22
LA FOYE MONJAULT
1,817 € / M ³ HT
AUTRES COMMUNES DU SEVC
2,247 € / M ³ HT



D – PRESENTATION DU PRIX DE L'EAU AVEC L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/2022

(pour une consommation de base de 120 m³ par an)



Ainsi, pour une consommation de 120 m³/an, une facture type d'eau et d'assainissement, au 1^{er} janvier 2022, peut se décomposer de la manière suivante :

* à Niort (secteur Régie SEV) :

- Pour l'eau**, avec les taxes et redevances (compris Redev. Pollution) : **298,24 € TTC**
- EAU avec l'assainissement collectif**, compris taxes et redevances : **585,43 € TTC**

* à Epannes (Secteur SEVC) :

- Pour l'eau**, avec les taxes et redevances (compris Redev. Pollution) : **331,27 € TTC**
- EAU avec l'assainissement collectif**, compris taxes et redevances : **618,46 € TTC**

Le prix équivalent au mètre cube (m³) est donc au 1^{er} janvier 2022 de :

	Niort	Epannes
<input type="checkbox"/> Eau uniquement (sans redevance prélèvement) :	1,986 € HT /m ³	2,247 € HT /m ³
<input type="checkbox"/> Eau + Taxes + Assainissement (en secteur collectif)	4,88 € TTC /m ³	5,15 € TTC /m ³

E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU

Les recettes d'exploitation sont constituées essentiellement des ventes d'eau, et s'élèvent en 2021 à **10 272 k€ (-323 k€ par rapport à 2020)**.

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- **les ventes d'eau aux abonnés pour 6 744 k€ HT (-344 k€ par rapport à 2020) :**
Les volumes vendus ont légèrement baissé (-286m³ par rapport à 2020, sachant que 2020 fut une année exceptionnelle avec un taux d'estimation plus important lié au Covid, pouvant expliquer les +246m³ par rapport à 2019). On peut donc dire que les volumes vendus sont stables sur la période.
- **auxquelles s'ajoutent :**
 - * **les locations de compteurs pour 1 348 k€ HT (-32k€ par rapport à 2020),**
 - * **les travaux et autres prestations de services pour 589.6 k€ (+124 k€ par rapport à 2020),** notamment les travaux pour 217.5 k€ (+79k€), et les frais d'accès au service pour 169.4 k€ (stable).

Par ailleurs, les remboursements liés à la mensualisation s'élèvent à 282 k€ (+90 k€ par rapport à 2020) ; il convient de les déduire des recettes constatées sur l'exercice. Le seuil des 7000 abonnés mensualisés a été dépassé en 2020, pour atteindre en 2022 plus de 8000 contrats, du fait de la mise en place de la mensualisation dès la signature du contrat d'abonnement, ainsi que de la possibilité de faire sa demande de mensualisation par internet. Aujourd'hui, 21,3% des abonnés du SEV sont mensualisés, ce ratio étant en constante augmentation depuis quelques années.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – QUALITE DE L'EAU

Le Service des Eaux du Vivier surveille en permanence la qualité de l'eau distribuée, conjointement avec le service santé environnement de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ils contrôlent la qualité de l'eau en confiant les analyses à différents laboratoires agréés : notamment **QUALYSE (Laboratoire de La Rochelle)**.

Le S.E.V. dispose ainsi d'une alerte en ligne directe avec QUALYSE pour être informé en temps réel des résultats des analyses d'eau effectuées par le laboratoire et prévenir tout risque constaté sous les meilleurs délais.

Ainsi, tout au long de l'année, et sur l'ensemble du territoire du SEV, des paramètres physiques, chimiques et microbiologiques sont analysés conformément :

- au Code de la santé publique en ses articles R 1321-23 et suivants ainsi que le décret 2007-49 et arrêtés du 11 janvier 2007, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine,
- à l'arrêté préfectoral de déc. 2012 pour la surveillance sanitaire de l'eau du SEV :

Au cours de l'année 2021, ont été réalisées **au titre du contrôle sanitaire** par l'ARS Nouvelle Aquitaine :

- o **172 analyses** sur l'eau distribuée, au titre du contrôle sanitaire réglementaire.

Les résultats et commentaires 2021 du contrôle sanitaire de l'ARS Poitou-Charentes figurent en annexe 3.

Depuis 2008, **le S.E.V.**, en tant que personne responsable de la production et de la distribution de la qualité de l'eau (PRPDE), **effectue un programme de surveillance sanitaire de l'eau** qui satisfait à l'obligation réglementaire du code de la Santé Publique et qui a été retranscrit dans un arrêté préfectoral sanitaire fin 2012.

Il est complémentaire au programme de contrôle sanitaire effectué par l'ARS NA, et permet de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau en des points de prélèvements différents et sensibles (château d'eau, écoles, hôpitaux...) afin de rendre plus efficient le contrôle et efficace la détection d'une éventuelle anomalie sur le réseau public ou privé.

A ce titre, le S.E.V. a effectué au cours de l'année 2021 :

- o 293 analyses en eau brute (prélevées directement sur les captages) soit 9 478 paramètres recherchés sur l'ensemble des captages utilisés et entrée de l'usine de traitement, en 7 points. Cette année, le SEV a aussi effectué une surveillance du gouffre de Jadre et de son ruisseau,
- o 2 analyses en Eau de Process et boues soit 24 paramètres sur la nouvelle filière boue,
- o 520 analyses en eau traitée (aux réservoirs de stockage ou au robinet de l'utilisateur), soit 8 040 paramètres recherchés environ sur 35 points de distribution dont les réservoirs de tête et les ventes ou achat en gros (VEG - AEG), ainsi qu'en sortie de la filière de traitement.

Le SEV contrôle également **en continu le fonctionnement des captages et de l'usine** de traitement - en particulier les paramètres suivants (Nitrates, turbidité, conductivité, COT, O2, pH, Température, HAP) Le chlore, la microbiologie, et les bromates, sont eux analysés quotidiennement en laboratoire.

L'eau distribuée sur le S.E.V. répond en tous points aux critères de potabilité fixés par la réglementation (décret 2007-49) et est répartie en 2 UDI (Unité de distribution de qualité d'eau homogène).

L'eau distribuée sur l'UDI A est produite par le SEV et bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'Usine des Eaux du Vivier.

*Les principales caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée sont celles d'une eau **bicarbonatée calcique et moyennement dure, dénitrifiée** : eau provenant d'un sous-sol calcaire dont on a enlevé une partie des nitrates par voie biologique pour la ramener à un niveau modéré.*

Une ozonation permet de supprimer tout risque microbiologique, et éventuellement en cas de pollution ponctuelle, un passage de pesticides.

Enfin, les charbons actifs en grains complètent l'action de l'ozone et affine le goût de l'eau avant départ sur le réseau de distribution.

Une chloration est effectuée au niveau des réservoirs de stockage du réseau public pour assurer une très bonne qualité bactériologique de l'eau jusqu'au point de consommation.

L'eau distribuée sur l'UDI B est produite par le SERTAD et bénéficie aussi de traitements complets (effectués par un autre service d'eau).

On notera globalement :

Pour les paramètres bactériologiques : Eau de bonne qualité bactériologique

Pour les paramètres physico-chimiques : Eau de bonne qualité physico-chimique

B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Nombre de points	Sujétions	État pour le S.E.V.
0 point :	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
10 points :	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure ;	10
5 points :	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ; mise à jour du plan au moins annuelle.	5
Total 1 :		15
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10 :	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention des informations structurelles pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (linéaire, catégorie d'ouvrage, précision de localisation, diamètre, matériau) ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
+ 10 :	Connaissance de la date ou de la période de pose des tronçons pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
Total 2 :		45
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable ; ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10 :	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
+ 10 :	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
+ 10 :	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
+ 10 :	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
+ 10 :	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
+ 10 :	Localisation et identification des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
+ 10 :	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
+ 5 :	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux ;	5
La description des grands ouvrages (puits, réservoir, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.		
TOTAL 3 :		120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable du S.E.V. est donc de 120 / 120 en 2021.

2) Rendement du réseau de distribution

$$\text{Le rendement brut (\%)} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté (m}^3\text{/an)}}{\text{volume produit} + \text{importé (m}^3\text{/an)}} \quad \text{sur le territoire du S.E.V.}$$

Où le volume produit = volume sortant de l'usine (point de production du S.E.V.)

Où le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume de service + volume consommateur sans comptage

Le volume produit est le volume mesuré aux compteurs de départ des réservoirs du Vivier et de Tiffardière.

Pour l'année 2021, la période équivalente de relève correspond une période décalée, en raison de la relève continue sur l'année (moyenne pondérée des relèves de chaque site), comprise entre 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n (n= 2021) : aussi, sur cette période,

- le volume produit (mis en distribution au niveau des réservoirs de tête) (sur la période 1/10/20 – 30/09/21) est de	4 595 338 m ³
- Le volume consommé autorisé sur le S.E.V. :	4 084 458 m ³
- le volume importé est de	198 091 m ³
- le volume exporté est	187 808 m ³

Le rendement réseau de distribution (P104.3) 2021 (%) = 89,8 %

Commentaire :

Le rendement sur 2021 est resté stable par rapport à l'année 2020. Le secteur d'Aiffres reste fragile avec des canalisations en majorité en PVC où les fuites sont plus difficiles à localiser. Le rendement reste élevé grâce à la poursuite du renouvellement du parc compteur, au maintien de l'activité de gestion des fuites et d'un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations vétustes.

La cellule recherche de fuite, composé de 2 agents spécialisés, travaille en permanence sur le réseau.

Un suivi quotidien des volumes mis en distribution est réalisé par supervision, avec une alarme fuite par secteur.

La gestion patrimoniale engagée depuis 2008 et la mise en place d'une nouvelle approche de renouvellement des réseaux à partir des données du SIG ont porté leurs fruits ; le nombre de casses sur canalisation tend à baisser ; l'important programme de remplacement de branchements plomb a rendu les défaillances branchements ponctuelles.

Il faut rappeler qu'un bon rendement reste essentiel dans le maintien de la continuité du service, le SEV devant gérer régulièrement des étiages sévères de la source du Vivier.

3) Indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire des volumes non comptés

L'**Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)** est égale à :

L'**Indice ILVNC** indique la quantité d'eau non comptée par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILVNC (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes non comptés (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km)} * 365 \text{ jours}} \quad \text{sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes non comptés** = volume mis en distribution – volume comptabilisé

En 2021, l'ILVNC est égale à 2,38 m³/km.J

4) Indice linéaire de pertes en réseau

La valeur du rendement est intéressante, mais pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs ou de faibles consommations globales, dont l'importance peut déprécier artificiellement cette valeur.

Il est donc très utile de la regarder en parallèle d'autres indicateurs, comme par exemple l'**indice linéaire de pertes**, qui prend en compte la longueur du réseau et donc la spécificité du réseau.

Indice linéaire de pertes

L'**Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILP (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes perdus en distribution (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km) * 365 jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes perdus en distribution** = volume mis en distribution – volume consommé autorisé

En 2021, l'ILP est égal à 2.24 m³/jour/km, sur une base estimée de 597 km de réseau.

On retiendra comme **valeur de référence pour l'indice linéaire de pertes** (en m³/j/km)
(Données Agence de l'eau)

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 7	< 16
Médiocre	> 2,5	> 7	> 16

Au regard des valeurs guides, l'état du réseau du Service des Eaux du Vivier est bon à très bon.

5) Taux moyen de renouvellement des réseaux

Voir chapitre B1 du chapitre BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS.

6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Voir le paragraphe « LES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU S.E.V. ».

C – LA QUALITE DU SERVICE

1) Délai maximal d'ouverture des branchements

En règle générale, les ouvertures de branchements se font dans la demi-journée qui suit la signature du contrat d'abonnement :

- l'après-midi lorsque l'abonnement a été souscrit le matin,
- le lendemain matin si le contrat a été signé dans l'après-midi,

sauf si l'abonné souhaite que l'ouverture en eau se fasse un jour précis en sa présence ou non (ouverture sur rendez-vous).

L'astreinte du SEV peut exceptionnellement être sollicitée pour des ouvertures le soir et les week-ends.

En cas de non signature du contrat lors de l'entrée dans le logement, l'usager a 15 jours pour effectuer les démarches auprès des services du SEV, faute de quoi le branchement est fermé.

L'article 6 du règlement de service, selon lequel la fourniture en eau est délivrée dans les 48 heures qui suivent la date de signature du contrat, est donc respecté :

Le taux de respect d'ouverture du branchement est de 100%.

2) Durée d'extinction de la dette

A dette constante, le remboursement des emprunts est stable.

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2021, et l'encours total de la dette tend à diminuer dans le temps (-1M€ par rapport à 2020). La durée d'extinction de la dette augmente car l'épargne brute a diminué en 2021 (2.8M€ au lieu de 3.9M€ en 2020).

la durée d'extinction de la dette est de 4,5 ans

Rappel : la durée d'extinction de la dette est égale à l'encours de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations sur l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement (hors redevances et frais financiers).

Le montant de l'**annuité d'emprunt** s'élève en 2021 à **1 540.5 k€** (1 135.5 k€ en capital et 405 k€ en intérêts).

**L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 12 996 016.19 €,
et l'épargne brute de 2 887 358.17 €.**

3) Montant des subventions

Les subventions versées à la collectivité s'élèvent à 126 k€ en fonctionnement.

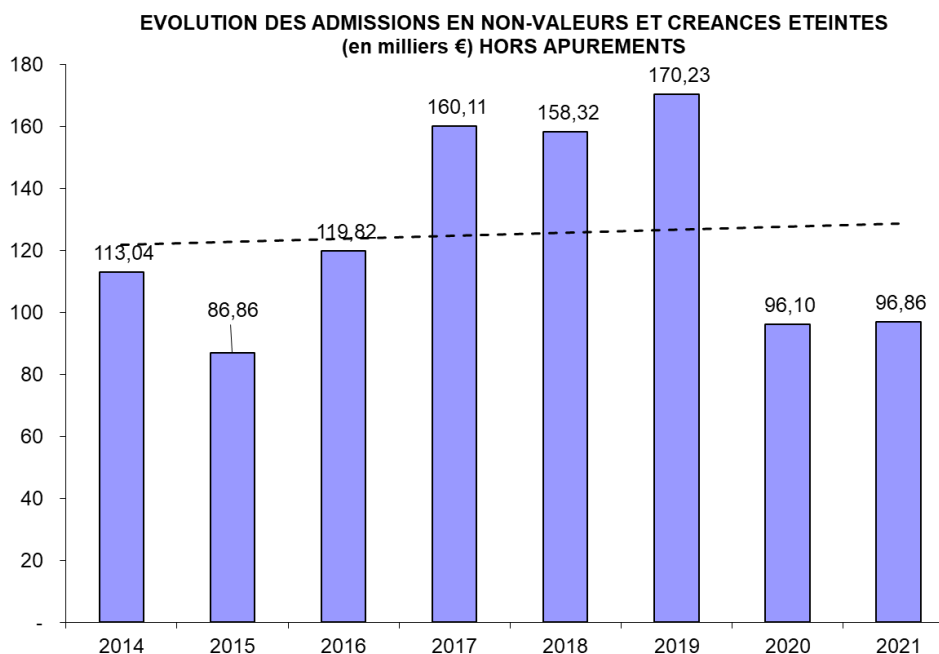
Elles sont essentiellement associées au programme Re Sources, et aux financements d'investissements par l'agence de l'eau et les collectivités locales dans le cadre de la protection de la ressource.

4) Taux d'impayés sur les factures d'eau

Les demandes d'admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables du Trésor Public sont plus régulières depuis quelques années (de l'ordre de 150k€, déduction faite du remboursement de la part assainissement). Cependant, **les années 2007-2010 et antérieures à 2007 ont été apurées en 2019**, avant le passage de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération du Niortais, ce qui représente **230 k€**, et explique le pic constaté. En 2021, les admissions en non valeurs sont stables par rapport à 2020, passant à **96.86 k€**.

Cependant, de nouveaux apurements devraient être réalisés en 2022 sur les années les plus anciennes (soldes 2009-2010).

Les abandons de créances (erreurs matérielles et remises gracieuses) sont stables depuis 2016 (de l'ordre de 50 k€ par an), notamment grâce à l'anticipation des annulations avant facturation (prise en compte des demandes de dégrèvement et des erreurs matérielles avant émission des factures). En effet, le nombre de dossiers traités n'a quant à lui pas diminué (cf supra). En 2021, la tendance à la baisse de 2020 se confirme, avec **16 k€** pour les remises gracieuses, et **16 k€** pour les erreurs matérielles (nette amélioration depuis le traitement des anomalies de relèves dès constat sur le terrain).



5) Réclamations

Le SEV réceptionne près de 20 000 courriers/courriels chaque année, dont plus de 6 000 courriers papier.

Les seuls courriers du service gestion des abonnés représentent près de 80 % du courrier reçu par le SEV et se répartissent entre :

- l'accueil (ex : réception de contrats),
- la facturation (demande de dégrèvement, erreur d'identité d'abonné, demande de mensualisation...).

Concernant les correspondances traitées par le service facturation:

En 2021, ce sont plus de **800 courriers, et 6000 courriels** qui ont été réceptionnés directement par ce service. Plus de 70% des courriers réceptionnés concernent des dossiers de demandes de dégrèvement pour fuite, auxquels s'ajoutent

Les demandes de mensualisation (plus de 1500 en 2021), les demandes de prélèvements à échéance (plus de 800 en 2021), les changements de RIB (plus de 200 en 2021)... Les autres demandes concernent des problèmes de comptage, des retours de cartes T d'auto relève...

Les demandes par courriels sont en constante augmentation depuis quelques années (+1500 courriels par rapport à 2020).

Concernant les demandes de dégrèvement pour fuite :

Depuis la publication de la loi dite « Warsmann » en mars 2014 sur l'application des dégrèvements accordés en cas de fuites sur installations privatives, l'envoi systématique d'un courrier prévenant les abonnés d'une consommation d'eau inhabituelle, et incitant à faire vérifier et réparer la fuite éventuelle dans un délai d'un mois, a provoqué une augmentation des demandes de dégrèvement pour fuite en retour.

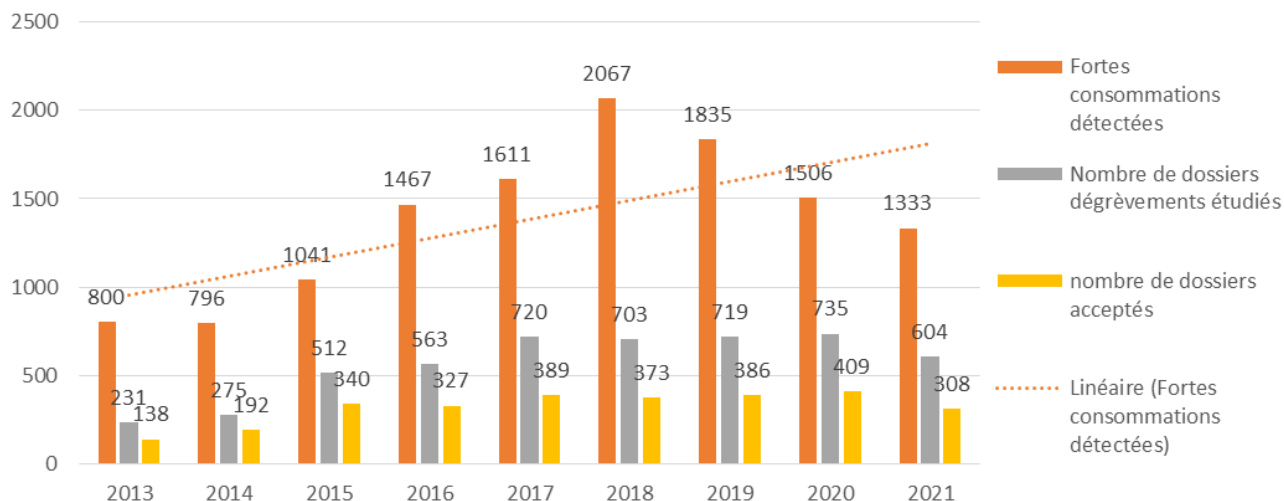
En effet, la réglementation en vigueur précise :

« Lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale de consommation au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné, il en informe l'abonné par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé ».

Ainsi, plus de **1300** courriers furent envoyés en 2021 aux abonnés les informant d'une **surconsommation** et plus de **600 réponses suite à des demandes de dégrèvement**, dont 308 (51% des demandes) ont débouché sur un dégrèvement.

L'effet de la loi Warsmann constaté en 2015 s'est donc confirmé depuis au niveau de l'évolution du nombre de dossiers à traiter, même si le nombre de fuites faisant l'objet d'un dégrèvement semble se stabiliser.

Evolution des demandes de dégrèvements

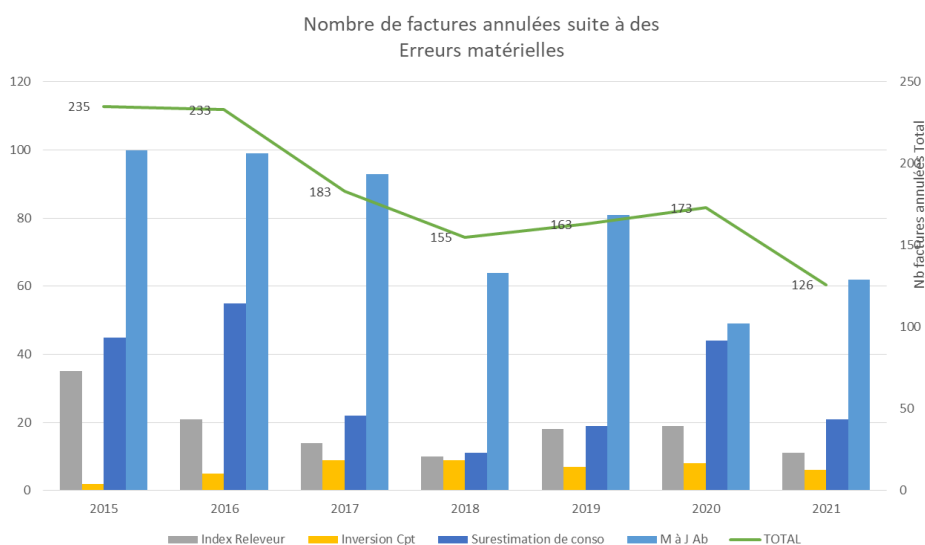


Concernant la mensualisation :

Depuis 2010, année de mise en place de la mensualisation, le nombre de mensualisés était stable (environ 10% des abonnés). A partir de 2017, on a constaté une augmentation du nombre de mensualisés, due à un assouplissement dans les procédures, avec la possibilité de mettre en place un échéancier mensuel dès la signature du contrat. En 2021, cette hausse se confirme pour atteindre aujourd'hui plus de 8 000 abonnés mensualisés (+200 par rapport à l'année dernière), soit plus de 21% des abonnés du SEV.

Concernant la relève :

Le suivi plus détaillé relatif au dépouillement des relèves, initié il y a quelques années, s'est poursuivi en 2021. Cela a permis de constater une baisse des erreurs matérielles traitées en facturation, notamment suite à des estimations d'index. Le métier de releveur tend donc à évoluer, et son implication dans la chaîne de facturation a permis d'améliorer la qualité du service.



A noter :

La crise sanitaire de 2020 a nécessité de suspendre l'activité de relève lors du premier confinement de mars. La facturation des rôles de cette période a donc pu être établie sur la base de relèves estimées pour les sites dont nous n'avons pas eu de retour d'auto relève.

Cela a eu pour conséquence une hausse des erreurs liées aux surestimations de consommation en 2020, qui s'est résorbée en 2021.

Concernant les correspondances traitées par le service accueil des usagers:

Aux courriers de demandes de dégrèvement, s'ajoutent plus de **13 000 courriers ou courriels reçus par l'accueil des abonnés**. Les retours par courrier des contrats d'abonnement et pièces annexes représentent une part importante des courriers réceptionnés, mais on note une progression des contrats reçus par mail en 2021, depuis la mise en place de l'Agence en ligne.

En effet, le nombre de contrats reçus de façon dématérialisée augmente considérablement (118 contrats réceptionnés par mails en 2017, 417 en 2018, 947 en 2019, 1962 en 2020, 2 495 en 2021), auxquels s'ajoutent les contrats réceptionnés sur l'Agence en ligne (606 en 2020, et 776 en 2021).

Aujourd'hui, 73% des contrats reçus le sont par voie dématérialisée.

Les autres courriers traités concernent les mises à jour et les résiliations de contrats, les avis de décès, etc...

La **loi Hamon de 2014** ayant imposé la signature du contrat d'abonnement pour les services d'eau (le SEV avait initié cette démarche dès 2008, à la demande du Trésorier de l'époque), a permis par ailleurs d'interrompre le service en cas d'absence de lien contractuel.

Ainsi, la fermeture systématique du branchement en cas de résiliation de contrat (programmation à 15 jours, afin d'éviter les déplacements inutiles de techniciens) permet d'être plus réactif, la seule limite étant technique (existence de robinets à serrure). La mise en place de l'agence en ligne a permis de revoir les procédures internes et d'accepter les contrats de façon dématérialisée. Elle permettra de fiabiliser juridiquement ces contrats, par une meilleure traçabilité des demandes.

Il y a eu, en 2021, plus de 4000 rotations d'abonnements avec un pic à plus de 400 rotations mensuelles pendant la période estivale. La fermeture systématique du branchement, et parfois sa réouverture, engendre une vingtaine d'interventions par jour. Cependant, 35% des interventions dans ce domaine sont annulées mensuellement.

L'accueil téléphonique :

La mise en place du suivi d'affaire en 2012 a permis un meilleur suivi de l'activité du service, mais également une meilleure communication inter services des dossiers clientèle litigieux.

Cependant, au niveau du suivi des appels téléphoniques entrants, tous les appels ne sont pas tracés. Un suivi statistique parallèle a permis de dénombrer près de 14 000 appels réceptionnés par le service accueil des abonnés en 2021.

Le taux de réclamation effectif 2021 est de 3.32, donc stable par rapport à 2020.

Le taux de réclamation est le nombre de réclamation rapporté au nombre d'abonnés divisé par mille.

Les réclamations correspondent à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service, sous forme de courrier, mail, fax ou sms, et peuvent concerner la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation, à l'exception du prix de l'eau.

A noter :

Afin de pouvoir déterminer un indicateur fiable dans le temps, il a été décidé de ramener cet indicateur au nombre de réclamations écrites « erreurs » comptabilisées pour 1000 abonnés. Cet indicateur peut donc être très différent de celui constaté au sein d'autres services d'eau.

6) Occurrence des interruptions de service non programmées

Il n'a pas été constaté d'interruption de service en terme qualitatif, c'est-à-dire non programmées.

Les interruptions de service non programmées sont très localisées en raison de la forte densité du maillage du réseau et ne sont occasionnées que par les fuites importantes qui sont traitées dans un délai maximum de 8h mais en moyenne dans les 4h.

L'occurrence des interruptions de service non programmées est donc nulle.

LES INVESTISSEMENTS

A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS

Sur le plan comptable,

La loi Notre a imposé la dissolution du Syndicat des eaux du Vivier au 31/12/2019, qui a été intégré dans la Communauté d'Agglomération du Niortais au 1^{er} janvier 2020, sous la forme d'une Régie à autonomie financière, avec un budget autonome en M49, reprenant l'ensemble de l'activité de l'ex syndicat.

Le budget de **fonctionnement** est donc toujours en 2021 autour de 10 millions d'euros HT, opérations d'ordre incluses, et le budget en **investissement** oscille autour de 4 à 6 millions d'euros HT, en fonction des prévisions et des réalisations des programmes d'investissements pluriannuels.

Montants financiers des travaux engagés en 2021

L'annexe 4 récapitule le compte administratif 2021 du Service des Eaux du Vivier.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à plus de 4.9 M€ HT, dont 3 M€ HT d'études et travaux, déduction faite des opérations d'ordre (amortissements de subventions reçues, travaux en régie et écritures de stocks) et des remboursements d'emprunts.

Par ailleurs, 787 k€ de crédits d'investissement ont été reportés sur 2021, auxquels s'ajoutent 178 k€ au titre de la reprise du budget de la Courance (reprise en régie de l'activité eau potable sur ce secteur à partir du 1^{er} janvier 2022).

Les opérations les plus importantes sont :

- **EXTENSIONS OU RENOUVELLEMENT DE RESEAUX :**
CA 2021: 2 192.2 k€ HT
REPORTS 2022: 507.5 k€ HT
BP 2022 (y compris secteur Courance): 3 379 k€ HT
- **STATION DE REPRISE SOURCE :**
CA 2021 : 165.5 k€ HT
REPORTS 2022 : 0.4 k€ HT
BP 2022: 60 k€ HT

FINANCEMENT :

Les investissements 2021 ont été financés par :

- L'autofinancement obligatoire (amortissements, stocks, étalement de subventions) pour 2.5 M€ ;
- La mise en réserve, ou autofinancement complémentaire pour 1.5 M€.

B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS

1) Travaux et Etudes réalisés en 2021

En ce qui concerne le réseau de distribution (en régie et en sous traitance) :

Le S.E.V. engage des travaux de renouvellement axés autant sur les anciennes canalisations que les branchements (les branchements plomb étant moins nombreux, la poursuite de leur renouvellement est associée aux programmes de remplacement des conduites et de rénovation des voiries urbaines).

En 2021, il a été renouvelé en sous-traitance 124 branchements plomb et 313 autres branchements, ce qui équivaut à peu près à 2,6 km de conduites changées. De plus, 80 branchements ont été renouvelés et 79 branchements ont été créés en régie.

Suite à une enquête de terrain menée en 2021 à Niort, 300 branchements ont été requalifiés en plomb. Ce qui représente moins de 1% du parc de branchements du SEV. Ils seront donc à renouveler prochainement ou selon une opération urbaine autorisée par la Ville de Niort.

En effet, le programme spécifique de branchements plomb achevé courant 2018 se poursuit dans le cadre de programmes de travaux plus étalés associés au programme de réfection des voiries notamment dans l'hyper-centre de Niort.

Par ailleurs, le linéaire de réseau neuf en 2021 est de 6 km environ dont :

- 97% constitue du renouvellement de canalisations existantes vétustes ;
- 3% sont des extensions de nouveaux réseaux (lotissements essentiellement) ;

À noter la suppression de 0,3 Km de canalisations sur le territoire du SEV en 2021.

Le taux de renouvellement de canalisations (selon l'arrêté de 2007, moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau) est augmenté progressivement pour arriver à un objectif de l'ordre de 0,8 / 1,0 % annuel.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux constaté sur la période 2017/2021 est un peu **supérieur à 1,2 %**, pour un linéaire de canalisations de 596,6 km (partie distribution) :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,75	2,75	3,25	2,10	4,35	3,80	5,15	11,11	9,17	6,5	5,85

La démarche de renouvellement des canalisations vétustes engagées sur le territoire du SEV depuis 2015 et le programme ambitieux du projet de réduction des fuites porté en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur 2017/2019 expliquent les chiffres des 5 dernières années.

Les prochaines années seront sur des tendances plus moyennes.

NOTA : sur l'échéance sanitaire du 25 décembre 2013 du plomb :

Le Syndicat des Eaux du Vivier a engagé depuis la fin des années 90 un important programme de renouvellement de branchements plomb essentiellement sur la commune de Niort ; ce programme a été intensifié depuis 2007.

Les branchements restants sont essentiellement dans des rues difficiles d'accès, dont la programmation est proscrite en raison du programme de rénovation urbaine actuellement en cours sur la commune de Niort.

Tous les espaces publics et établissements sensibles (écoles, cantines...) ont été mis aux normes depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le SEV effectue régulièrement des mesures de dissolution du plomb dans l'eau sur des branchements existants au titre de la surveillance sanitaire de la PRPDE.

Les conduites renouvelées ou créées en 2021 sont les suivantes :× NIORT

Rue	Travaux	Type
Impasse Romain Rolland	110 ml FT 60 + 14 brchts	Renouvellement
Pré Leroy - Centre Nautique	1 ventouse + 1 brcht 100 + 1 brcht 80	Renouvellement
Rue de Bellune- Terraudière - des Roches - Tolbecque	250 ml FT 250 + 7 ml FT 100 + 235 ml FT 60 + 2 maillages (5,5 ml FT 200 Bellune - Terraudiere / 2,5 ml FT 350 Bellune Anatole France) + 1 PI + 34 brchts + 240 ml cana abandonnée	Renouvellement
Rue Albert Camus et Impasse	5,70 ml FT 150 + 167,5 ml FT 100 + 270 ,5 ml FT 60 + 1 PI + 68 brchts	Renouvellement
Quai de Belle Ile	5 brchts	Renouvellement
Avenue Saint Jean d'Angely phase 1	360 ml de cana abandonnée / 9 brchts repris (dont 1 Ø32)	Renouvellement
Avenue Saint Jean d'Angely phase 2	180 ml FT 60 + 5,25 ml FT 100 + 1 PI + 10 brchts + 33 ml cana abandonnée	Renouvellement
Impasse des Alouettes	90 ml Fonte 60 + 9 brchts (63ml)	Renouvellement
Rue Jeanneau	286 ml FT 100 + 5 ml FT 150 (rue des Pèlerins) + 1 PI + 20 brchts	Renouvellement
Impasse A. de Musset	160 ml FT 60 + 16 brchts	Renouvellement
Rue ST Gelais	160 ml FT250 + 191 ml FT200 + 27 ml FT150 + 20 ml FT100 + 118 ml FT60 + 1 PI + 91 brchts	Renouvellement
Place Chanzy	75 ml PEHD 40 + 6 brchts + 50 ml cana abandonnée	Renouvellement
Rue R. Rousseil – Imp de la Recouvrance	1 brcht PEHD 32 95 ml	Renouvellement
Rue Voltaire	15 ml FT200 + 5 ml FT 100 + 1 PI + 3 purges + 1 brcht + 70 ml cana abandonnée	Renouvellement
Rue Jean Jaurès – Cour Voleau	6,5 ml FT 60 + 9 brchts + 35 ml cana abandonnée	Renouvellement
Bd. De l'Atlantique 1	290 ml FT 300 + 10 ml FT 100 + 1 PI + 3 branchements (dont 1 PE 50)	Renouvellement
Bd. De l'Atlantique 2	14 ml FT 300 + 6 ml FT 200 + 3,80 ml FT 150	Renouvellement
Route d'Aiffres	31 ml FT 150	Renouvellement
Rue de l'Herse – Pierre Loti	138 ml FT 100 + 245 ml FT 60 + 1,80 ml PEHD 40 + 33 brchts + 100 ml cana abandonnée	Renouvellement
Avenue De Sevreau	18 ml FT isolée 150 + 6 ml FT 150	Renouvellement
Rue Eugene Baujet	11,50ml FT 150 + 160ml FT 60 + 26 brchts (dont 3 PE 40)	Renouvellement
Pl. Denfert Rochereau - Pluvialut (Vieux Fourneau)	240ml FT 300 + 14ml FT 250 + 80ml FT 60 + 54ml PEHD 63 + 18 brchts PEHD 25 + 1 brcht PEHD 40	Renouvellement
Impasse de la Roussille	1 brcht PEHD 25 + 1 brcht PEHD 40 (+ 130 ml brcht privé PEHD 40) 140 ml cana abandonnée	Renouvellement
Rue des Marais	Le clos du maraicher	Extension lotissement

× AIFFRES

Rue	Travaux	Type
Rue Saint Maurice – Petit Fief – 3 Fontaines	2,60 ml PVC 140 + 5,80 PVC 110 + 1 PI + 1 ventouse + 7 brchts	Renouvellement

× BESSINES

Rue	Travaux	Type
Crameuil	1237 ml PEHD 63 + 137 ml PEHD 50 + 15 ml FT 60 + 1 PI + 5 brchts (+ 280 ml PEHD 32 privé)	Renouvellement

× COULON

Rue	Travaux	Type
Balanger	1 PI	Renouvellement

× MAGNE

Rue	Travaux	Type
Bel Air	227 ml FT60 + 1,65 ml FT 200 + 15 branchements	Renouvellement

× SAINT REMY

Rue	Travaux	Type
Louvrie	505 ml PEHD 63 + 1 ventouse + 5 brchts + 100 ml cana abandonnée	Renouvellement

Soit :

- un linéaire de conduites renouvelées de 5 851 m
- un linéaire d'extension de 175 m et 20 brchts
- un linéaire de conduites abandonnées de 300 m.

Ces opérations de travaux intègrent également le renouvellement de vannes, purges et poteaux incendie, ainsi que les démaillages qui contribuent à l'amélioration fonctionnelle du réseau.

L'activité de renouvellement des conduites est essentiellement assurée par l'entreprise sous-traitante SADE, appuyée par le groupement TTPI / BONNEAU et fils depuis fin 2014 dans le cadre de marchés à bons de commande permanents, ainsi que d'autres entreprises pour les appels d'offres, encadrées en régie par l'équipe de surveillants de travaux du SEV (la maîtrise d'œuvre étant assurée en interne).

Le Service Distribution du SEV réalise certaines extensions de réseaux en régie ainsi que la pose de comptages divisionnaires de réseaux privés et de réseaux publics.

Les lotissements sont également suivis par les agents du SEV.

L'activité du service prend en charge l'entretien des équipements de protection du réseau.

Ainsi, le service Distribution a réalisé en régie en 2021 :

- 138 réparations de fuites sur conduites ou branchements - vannes (Travaux en REGIE + en ASTREINTE) ;
- 36 renouvellements de vannes ou équipements et 5 vannes neuves ;
- 80 renouvellements de branchements et 79 nouveaux branchements
- 15 suppressions de vannes ou équipements de réseau et 19 autres renouvellements ;
- pose de 395 compteurs neufs et 2 566 compteurs renouvelés par le SEV ;

La gestion des abonnés sur le terrain est assurée par le service Distribution, conjointement avec les services Accueil et Facturation : près de 3822 interventions ont été effectuées à cet effet sur l'année, dont 1360 ouvertures et 1605 fermetures de branchements.

Cette gestion assure un suivi précis des mouvements d'abonnés et limite ainsi les erreurs de gestion des contrats de fourniture d'eau.

Bilan de l'activité d'exploitation sur le réseau :

L'activité d'exploitation du réseau a été très perturbée par la crise COVID de 2020 dont les effets se sont encore ressentis en 2021 (retard sur la maintenance de certains équipements, suivi d'une reprise d'activité d'urbanisme très forte). Par ailleurs la contrainte du manque d'effectifs s'est appliquée une grande partie de l'année, les recrutements n'ayant pu être effectifs qu'à partir de fin 2021.

L'organisation des services d'exploitation est donc toujours sous tension. La capacité du service n'a pas encore retrouvé le fonctionnement nécessaire à 2 équipes de travaux d'avant 2019, la moyenne se situant autour de 1,3. Les chantiers imprévus étant prioritaires, les travaux programmés ont dû être reportés en délais de traitement, entraînant un allongement du délai de réalisation des branchements neufs.

En dépit de l'augmentation de la part des travaux REGIE réalisée en sous-traitance, le volume traitable par le service a baissé de 35% ces 2 dernières années, ce qui ne permet pas d'assurer un équilibre des besoins du service. Cela engendre d'une part une hausse des coûts de revient, indirectement par le recours à la sous-traitance, et d'autre part un ajustement orienté sur l'activité de maintenance qui est mise en veille.

Les gros travaux de renouvellement restent pour l'essentiel reportés.

L'effort de recherche et réparation des fuites a été maintenu (pré-localisateurs permanents en centre-ville, écoute acoustique sur les parties périphériques, suivi des débits mini nocturnes), permettant d'atteindre l'objectif réglementaire de 85% demandé par l'AELB. Environ la moitié des fuites réparées sont toujours détectées par l'équipe de recherche de fuites. En 2021, le nombre de fuites réparées a été plus important surtout en raison de réparation de branchement et d'organes de réseau.

Le rendement est resté stable par rapport à 2020.

Un programme de sectorisation par comptage reste à l'étude sur Niort : il sera finalisé sur la période 2022 – 2023.

L'effort de renouvellement des infrastructures est resté stable bien que le linéaire ait été limité en 2021 en raison de la réalisation de chantiers majeurs sur conduites maitresses (Boulevard Europe, Vieux Fourneaux) ou en hypercentre (St Gelais). Néanmoins, le service Etudes a maintenu l'objectif du programme pluriannuel de travaux engagé sur la base de la gestion patrimoniale (env. 1% du parc), incluant une opération de renouvellement en secteur rurale programmée en 2020 mais réalisée en 2021.

Le programme pluriannuel de renouvellement engagé en 2015, suite à l'audit du parc compteurs abonnés, avec la SADE IVRY, s'est achevé en 2021 et un nouveau programme de 10 ans est lancé.

Le SEV poursuit l'audit triennal 2020/22 de défense extérieure contre l'incendie sur les communes SEV, sur la base du nouveau règlement départemental RDDECI ; les rapports seront rendus en 2022.

Les appareils de protection (ventouse, stabilisateur) continuent d'être entretenus, pour maintenir la fiabilité du fonctionnement du réseau de distribution.

Le programme de surveillance sanitaire de la PRPDE est basé sur l'arrêté sanitaire de l'ARS et le marché pluriannuel d'analyses d'eau par un laboratoire agréé.

La gestion de la qualité de l'eau est autonome au sein du SEV, chargée de surveiller la filière de l'eau et de promouvoir des actions de qualité.

Les abonnés sensibles sont régulièrement mis à jour.

Le programme de purge et de vérification de la qualité de l'eau en bouts d'antennes, largement engagé les années précédentes, s'est poursuivi en 2021, avec un suivi interne des CVM, et de la microbiologie.

Enfin, la gestion des données patrimoniales est administrée par la cellule SIG, entité également autonome au sein du SEV, chargée de rassembler et d'archiver toutes les données pour proposer des synthèses d'état des équipements ainsi qu'un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement.

Ces données sont mises à jour au fil de l'eau quasiment en temps réelle (qq jours maximum).

Le SIG du SEV, développé sous ARCGIS, se déploie pour approfondir chaque année d'avantage l'exploitation des données du réseau : l'accès de ses données est centralisé pour sa sécurité mais est consultable sur le terrain. Un projet de saisie sur support terrain est en cours de déploiement pour 2022/23.

Le matériel de géolocalisation permet d'intégrer toutes les informations de façon précise et fiable, et ainsi de recalculer les réseaux pour répondre à la norme anti-endommagement.

La modélisation du réseau et le schéma directeur établis en 2019 ont été actualisés en 2021 pour intégrer les dernières mises à jour et les branchements. Le support est rattaché à 99% aux données de la base Facturation des abonnés. Le programme pluriannuel de renouvellement est lancé pour les 8 années à venir sur le SEV.

La majeure partie du réseau est connue avec une précision classe A.

En ce qui concerne la production et les stockages : (en régie et en sous-traitance)

- × Poursuite de **la démarche sanitaire** en partenariat avec l'ARS, et amorce de la démarche du PGSSE,
- × **Reconduction du contrat territorial de gestion des pollutions diffuses** avec l'AELB et les partenaires locaux pour la période 2021-2025, (programme **Re-sources et diagnostics / accompagnements agricoles**) dans le cadre de la protection volontaire de la ressource en eau.
- × **Chat Pendu**
 - Perçage portail pour graissage
- × **Gachet 1**
 - Remplacement compteur + tête émettrice
- × **Gachet 3**
 - Changement poussoir commande électrovanne prélèvement + maintenance électrovanne
- × **Pré Robert**
 - Changement batterie
 - Pompe chambre vanne compteur
 - Remplacement tête émettrice compteur Pré Robert
- × **Source du Vivier et Reprise Source**
 - Dépose anciennes vannes
 - Fuite filtres déshuileur Anti Bellier
 - Maintenance analyseur de chlore
 - Pose extincteur local HT suite travaux de peinture
 - Réfection du seuil de porte du local pompes bâche reprise source
 - Remplacement filtres sortie compresseur - Ballon anti Béliet Source
 - Réparation fuite sur analyseur chlore
 - Réparation tuyau vidange pompe à vide bâche source
 - Suivi marché 20MPROD02 - Réhabilitation local HT
 - Pose portique diesel source pour intervention sur conduite aspiration
 - Réparation tuyaux d'injection javel
- × **Usine générale**
 - **NITRAZURS**
 - Changement filtres sécheur NIT + CAG
 - Mise en place ventouse suite changement distributeur d'air sur Nitrazur C
 - Nettoyage du filtre Nitrazur D-C
 - Réglage fin courses vannes jet eau de lavage NIT A –D
 - **MEDIAZURS – CAG**
 - Changement distributeur d'air CAG A (Vanne de vidange)
 - Mise en place sonde de niveau radar sur tous les CAG
 - Nettoyage canal CAG - CAG (A -B-F-E)
 - **Analyseurs – Ozoneurs - compresseurs**
 - Maintenance analyseur COT - UV
 - Maintenance analyseurs en ligne Redox, pH, Cond, LDO, Nitrates, Cot, Hap)
 - Repérage des sondes des analyseurs en ligne NITRAZURS
 - Nettoyage Analyseur ozone C3 et C4
 - Remplacement tuyau alimentation en eau de l'analyseur compartiment 3-4 Ozone
 - Réparation analyseur Ozone
 - Changement disjoncteurs sortie Transfo TGBT usine
 - Raccordement contact de défaut AES (HTA) sur API Ozone
 - Maintenance pompe acide D
 - AirFlux - Epreuve décennal compresseur A / B /C
 - Déconnexion des câbles ne servant plus - chassie Ozonation
 - Défaut compresseurs A et B Ozonation - Dépannage compresseur A ozone
 - Dépannage purgeur ballon air de traitement d'air B
 - Donalson : épreuve décennal sécheur sans chaleur MSD175 – ajout soupapes sécurités
 - Préparation des compresseurs Air ozone pour inspection SOCOTEC
 - Réparation compresseur A, réparation fuite d'eau compresseur Ozone C
 - Suivi marché 20MPROD03 - Maintenance ozoneur
 - Vidange – maintenance des compresseurs
 - Laboratoire câblage Turbidité + nitrate
 - **Traitement des Eaux Sales**
 - Changement afficheur débitmètre extérieur + protection
 - Défaut de dosage pompe doseuse N°2 (06PD02) - Chlorure Ferrique
 - Dépannage injection de chlorure ferrique

- *Dépannage motoréducteur agitateur chlorure ferrique*
- *Maintenance sonde turbidité*
- *Nettoyage bâche - canal traitement eau sale (décanteur)*
- *Pompe Doseuse Chlorure Ferrique défaut de pompage*
- *Réamorçage pompe doseuse chlorure ferrique*
- *Remplacement des graisseurs automatique (herse décanteur), électrode sonde canal*
- × **Château d'eau 5000 et stations de reprise**
 - *Changement compteur Sarrazine par débitmètre électromagnétique*
 - *Mise en place de grillage anti oiseaux au palier*
 - *Démarrage mensuel diesel Reprise*
 - *Changement carte automate TSXAEY810 (défaut des sondes de pression Coté HP)*
 - *Changement disjoncteur sortie Transfo TGBT Reprise*
 - *Défaut aérotherme Reprise (rue vivier)*
 - *Mise en place redondance niveau Bassin Basse pression (pour travaux)*
 - *Préparation intervention KSB sur pompe 1 et essai groupe de pompage diesel*
 - *Prestation de restauration du groupe de pompage 1 reprise et pompe diesel source*
 - *Remplacement filtres sortie compresseur - Ballon anti Bélier Reprise*
- × **Château d'eau Tiffardière**
 - *Nettoyage*
 - *Remplacement compteurs*
- × **Château d'eau La gravée**
 - *Gonflage du ballon anti-bélier*
 - *Intervention sur pompe doseuse javel + nettoyage + pose d'un balai de porte*
 - *Nettoyage annuel*
 - *Remplacement pompe vide cave*
 - *Vérification fonctionnement injection javel - dépannage en conséquence*
- × **Château d'eau St Lambin**
 - *Changement sonde de niveau*
 - *Nettoyage annuel*
 - *Remplacement sonde de niveau forage*
- × **Château d'eau et Bâche Champmoireau**
 - *Mise en place prise programmable (tue insecte)*
 - *Modification implantation prises électriques*
 - *Nettoyage annuel*
 - *Passage furet + calorifugeage*
 - *Réparation de la ligne téléphonique coupée par élagueurs Conseil Général*
 - *Mise ne place spot dans chambre vanne*
 - *Modification ouverture/fermeture trappe accès chambre à vannes*
 - *Remplacement dessus de regard cassé*
- × **Château d'eau Lessert**
 - *Alarme intrusion*
 - *Changement batterie Lessert + Roche Avane*
 - *Dépannage problème de fermeture de l'hydrostab*
 - *Maintenance pompe B*
 - *Nettoyage annuel*
- × **Réseau**
 - *SERTAD reprise connexion LS42*
 - *Repentie – Tranchée – Espérance - Kraton reprise raccords étanches*
 - *Roche Avane remplacement tête émettrice – La Rochelle défaut ligne RTC*

En ce qui concerne les travaux d'ordre général :

- MAROT :
 - *achèvement des aménagements du parking et divers (réparations portail, espaces verts...)*
 - *Maintenance générale annuelle des installations du site (chauffage / centrale d'air/Eclairage/local électrique, serrurerie, bureaux),*
 - *Maintenance de serrurerie des engins de travaux,*
- *Maintenance générale des installations de production, avec une gestion des alarmes d'automatisme réactive ;*
- *Nettoyage des réservoirs et des sites de production ;*
- *Réalisation des contrôles annuels EPI, portails, Incendie et électricité*
- *Gestion du gardiennage du site ;*
- *Gestion de la serrurerie générale des services ;*

Par ailleurs, le SEV poursuit sa démarche de réalisation du document unique : les ACMO sont mis à contribution pour suivre et valider la démarche jusqu'à sa mise en œuvre.

Bilan de l'activité d'exploitation sur la production :

L'activité 2021 reste limitée suite au départ de l'automaticien et s'est recentrée sur un niveau d'astreinte étendu et une maintenance de premier niveau de l'usine et des ouvrages.

La maintenance quinquennale des groupes de pompage de la reprise Vivier et des ozoneurs de l'Usine du Vivier s'est poursuivie.

La préparation des travaux importants de sécurisation de l'approvisionnement en eau (notamment sur l'adduction du Vivier, et des ouvrages de stockage) se poursuit mais est reportée à 2022 au moins.

Une sécurité électrique des ouvrages du Vivier est engagée et se poursuivra encore sur plusieurs années. Ainsi la réhabilitation de l'alimentation électrique de la reprise Source a été finalisée début 2021.

La supervision est devenue un relais de gestion quotidienne pour tous les services techniques mais son ancienneté nécessite une refonte et une mise à jour globale ; le dossier de renouvellement de la supervision a été lancé en 2021 et sera livré pour 2022. Le Départ de l'automaticien a nécessité un recentrage sur les missions d'urgence et un report des développements et remise à niveau des automatismes.

La réhabilitation et la sécurisation de l'adduction du réservoir sur tour du vivier se poursuivent en 2021, notamment avec les aménagements au niveau du bassin bas du Vivier (vanne de 900 – vidange du bassin).

La réhabilitation de la couverture du bassin bas, et des accès, s'est achevée en 2021.

Ces opérations, engagées depuis 2015, se continueront jusqu'en 2023/25 avec le programme de rénovation des stockages du Vivier et celui du doublement de la conduite Source – Vivier, associés au déplacement de la station de reprise depuis l'usine.

Par ailleurs, la qualité de l'eau produite et distribuée en 2021 n'a souffert d'aucune anomalie en dépit des opérations de maintenance.

2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service

Les grands projets permettant d'améliorer la qualité du service :

Concernant la ressource en eau

Le programme Re-resources repart sur les nouvelles bases du contrat 2021-2025 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires locaux.

Le S.E.V. continue sa démarche d'acquisition foncière et d'aménagements des espaces naturels en vue de la protection de la ressource au droit des terrains très sensibles.

Concernant le traitement et les installations production ou de pompage

Les travaux de mise en service de Chey seront lancés sur la période 2020 / 2023.

La réalisation des obligations réglementaires de DUP sur les parties PPI et PPR1a, ainsi que PPR4, de la source du Vivier restera la priorité mais les retards de programmation entraîneront un report de l'opération.

L'aménagement de l'usine des eaux du Vivier se poursuivra en 2022 avec :

- poursuite des opérations lancées en 2021 (mise à jour des automatismes, supervision, renouvellement des filtres du Process Usine (CAG)),
- La poursuite de la maintenance quinquennale des groupes de pompage de la reprise Vivier,
- La réhabilitation des peintures de l'usine des eaux et de la station de pompage,
- La réhabilitation d'un ozoneur,
- La mise aux normes des appareils sous pression,
- Le lancement d'une étude sécurité sur les installations et les ouvrages,
- La finalisation de l'établissement du Plan de secours, de l'étude patrimoniale et des aménagements associés,
- La poursuite du déploiement d'un secours électrique des installations de production de l'usine et des pompes,

La fourniture électrique a été revue afin d'adapter les puissances à la baisse de la production constatée. L'approche de la fourniture électrique et ses coûts associés restent une donnée de base et le SEV devra s'attacher dans les années à venir à compenser ses consommations,

Certaines opérations restent reportées, telles que le programme pluriannuel de réhabilitation des conduites acier, la réhabilitation du génie civil du canal des CAG ou de la bêche d'eau traitée.

En revanche, l'opération de réhabilitation du réservoir du Vivier, prévue depuis 2019 et bloquée par le contexte décrit pour les services, sera priorisée en 2022.

Les projets importants assurant la sécurité de fonctionnement et de l'approvisionnement en eau de la Ville de NIORT seront poursuivis :

- **Rénover l'étanchéité des réservoirs de tête :**
 - o Pour le CE5000, suite aux études de solidité de l'ouvrage et d'étanchéité, les travaux seront lancés et à mettre en œuvre dans les 4 ans,
 - Rénovation du génie civil extérieur et de la coupole en urgence,
 - Rénovation des conduites de cuve,
 - Etanchéité de la cuve dans les 3 ans,
 - o Pour le Bassin bas, suite aux études patrimoniales, les travaux seront lancés et à mettre en œuvre dans les 6/8 ans, postérieurement aux liaisons hydrauliques et pompages
 - Rénovation de l'étanchéité de coupole pour créer un accès direct au grand bassin,
 - Rénovation de l'étanchéité des cuves,
- **Aménager les liaisons hydrauliques et le pompage autour de la station de pompage du Vivier** pour faciliter les by-pass et arrêts partiels des installations de stockage :
 - o l'étude du by-pass de la station de pompage du château d'eau 5000 (CE5000) – du réservoir bassin bas et du château d'eau : pour isoler chaque réservoir et lancer leur réhabilitation ; La sécurité électrique de la reprise du CE5000 doit être renforcée, avec la réalisation de la protection des réseaux lors du fonctionnement en pompage à la demande (réalisation d'un stockage supplémentaire de régulation),
 - o la modification des conduites maitresses de départ du CE5000,
 - o la réalisation d'une vidange du Bassin Bas
- concernant **les installations d'adduction situées entre l'usine de traitement du Vivier et les réservoirs de stockage** rue du Vivier :
 - o la réhabilitation et la sécurisation des équipements de la station de reprise de la source, renvoyant l'eau de l'usine vers le réservoir sur tour, avec
 - le renouvellement des pompes existantes,
 - la mise en place d'un nouveau groupe de pompage sur le réservoir sur tour du Vivier,
 - la mise en place d'une seconde cuve de stockage sécurisée pour les maintenances et les risques d'inondation,
 - o le doublement de la conduite d'adduction entre les 2 sites (USINE / VIVIER),

En raison du coût de l'opération du réservoir du Vivier, cette opération sera lancée postérieure, vraisemblable vers 2025.

À terme (sous 10 ans), le Service d'eau devra se doter d'un nouveau stockage en hauteur pour compléter l'actuel château d'eau du Vivier.

Par ailleurs, le territoire va intégrer à compter du 1^{er} janvier 2022 l'ancien Syndicat des eaux de la Vallée de la Courance, déjà transféré au 1^{er} janv. 2020 à la CAN en tant que Service des Eaux de la Vallée de la Courance ; la partie production va s'étoffer de :

- 5 unités de production (forages de 40 à 60 m³/h pour une capacité globale de 245 m³/h) pour une production 1,1 Mm³.
- 3 stations de reprise et 11 réservoirs pour une capacité de stockage de 6180 m³.

L'année 2022 sera une année de transition avec l'appui de l'exploitant présent jusqu'en 2021, SAUR France. L'exploitation basculera progressivement à compter de la seconde partie d'année.

Concernant le réseau de distribution

La priorité reste le maintien du programme de renouvellement des conduites vétustes en intégrant autant que faire se peut des branchements plomb, avec l'objectif d'un taux de renouvellement autour de 0,8% à 1% (objectif atteint depuis 2017).

Il s'appuie désormais sur l'étude patrimoniale et la modélisation du réseau finalisée en 2021 ; une priorisation des renouvellements de réseau a été établie pour les 8 années à venir, amendée en continu par le programme de rénovation des voiries des communes.

Après Magné, Coulon et Bessines, une priorité sera faite à Aiffres sur la période 2021 – 2023.

La mise en place d'une démarche d'écoute permanente en centre-ville et le déploiement d'une sectorisation de la commune de Niort (complétant celle existante sur les autres communes) (programme de travaux 2018-2022), couplée à la surveillance quotidienne de la supervision du SEV, et d'un plan de suivi permanent des débits de fuite, est la condition nécessaire pour maintenir l'objectif de rendement de 85% demandé par l'Agence de l'Eau.

La mise en œuvre du plan réglementaire de renouvellement des compteurs se poursuivra sur la base du nouveau programme pluriannuel lancé en 2021, permettant d'optimiser le renouvellement et le rendement des équipements de comptage.

Un plan pluriannuel de suivi et de diagnostic des équipements de réseau (stabilisateur de pression, purges, poteaux incendie) maintiendra le niveau de fiabilité du réseau de distribution.

Les équipements incendie seront diagnostiqués selon le plan d'entretien continu et le rapport de synthèse du plan triennal 2020-2022 des communes du SEV sera édité courant 2022, dans le cadre du nouveau SCDECI du SDIS 79.

Enfin, la gestion patrimoniale se poursuivra pour répondre à la réglementation et intégrer toutes les données d'exploitation : elle qualifiera l'activité du service et affinera le programme pluriannuel de renouvellement des réseaux actuellement en cours au SEV.

Le développement du SIG se poursuivra sur l'interopérabilité des bases techniques et de facturation, et l'embarquement des données sur le terrain.

Avec l'intégration du Service des Eaux de la Vallée de la Courance ; la partie distribution va s'étoffer de :

- 455,4 km réseau essentiellement en PVC et acier / AC
- 9 580 abonnés (sites actifs)

L'année 2022 sera une année de transition avec l'appui de l'exploitant présent jusqu'en 2021, SAUR France.

L'exploitation basculera progressivement à compter de la fin d'année. Pour autant, la gestion de l'accueil facturation et du SIG / urbanisme sera repris dès le 1^{er} janvier 2022.

3) Présentation des programmes de travaux 2022

Projets de travaux et études à engager dans les 3/5 ans à venir (territoire du SEV) :

Les projets pluriannuels majeurs importants sont :

DESIGNATION	Estimation en € HT
Engagement des aménagements concernant les périmètres de protection du Vivier et des Gachets – mise en œuvre de l'arrêté préfectoral sur 10 ans – échéance 2020 atteinte – reste certains aménagements comme la Vasque Source du Vivier et les aménagements du PPR4 (Aigondigné) ainsi que les puits et forage à réaliser dans les 5/10 ans	500 000
DUP Travaux de CHEY (subv AELB) Fermeture des puits et forages	250 000 150 000
USINE de traitement : renouvellement des canalisations acier sur un programme pluriannuel – à compter de 2022/23 sur 4/5 ans	900 000
Sécurisation de l'adduction entre l'usine et les stockages de mise en distribution - Usine et rue du vivier – pluriannuel sur 8 ans à partir de 2021	
- Étude et sécurisation de la station de pompage en pompage à la demande	550 000
- réfection du château d'eau	1 400 000
- réfection du bassin du Vivier	900 000
- renforcement de l'adduction entre l'usine et les réservoirs du Vivier	800 000
- groupe de secours électrique	400 000
- réhabilitation de la station de reprise de la source	1 500 000
- réhabilitation de CE d'Aiffres	100 000
- Abandon des CE de Tiffardière et Malécot	100 000
Poursuite du programme de renforcement de l'adduction du réservoir du Vivier – montant par période de 5 ans	1 000 000

Les autres projets sont :

DESIGNATION	Estimation en € HT
DUP vivier – aménagements protection de la ressource PPI / PPR1a (subv AELB) – acquisitions pluriannuelles	200 000
Contrat territorial Re-Source (subv AELB) – pluriannuel	120 000 / an
Etude R&D nappe du Vivier	300 000
Travaux de génie civil généraux (réhabilitations patrimoine, murs, démolition anciens ouvrages)	50 000 / an
USINE de traitement : renouvellement des Nitrazurs – Ozone – CAG tous les 5 ans	450 000 / 5ans
AUTOMATISME : réhabilitation et développement de la supervision, sites de télégestion et intégration de l'arrêt du RTC en 2023	200 000 / 3 ans
Pompage reprise – réhabilitation pompage	25 000
Réhabilitation équipements de mesures qualité permanents	20 000 / 5ans
Poursuite du programme de surveillance sanitaire conjoint avec l'ARS, avec programme d'analyses	120 000 / an
Travaux réguliers annuels Usine	20 000 / an
Travaux de renouvellement de réseau – programme pluriannuel (voir détail ci-après)	2 000 000 / an
Autres Marchés de renouvellements de conduite de réseau	500 000 / an
Sectorisation et politique de recherche de fuite sur le réseau : 2020/2022 (subv AELB)	450 000
Mise à jour de l'Étude patrimoniale tous les 3 ans et déploiement du PGSSE sur la période 2020-2023	100 000
Audit du parc compteur et renouvellement annuel	200 000 / an
Etudes divers (incendie, électrique...)	10 000/an
Achat / renouvellement de véhicules et engins de chantier, outillage	50 000 / an en moyenne
Numérisation des plans réseaux - développement du SIG : programme pluriannuel sur 5	10 000 / an
Opération d'entretien et de renouvellement : - du réseau : opérations de maintenance du réseau et les opérations nécessitées par la recherche de fuites - de la station de traitement du Vivier : - des châteaux d'eau : Nettoyage des cuves	fonctionnement fonctionnement
renouvellement des marchés à commande permettant le fonctionnement : - du réseau (tuyaux et pièces de raccords, robinetterie, coffre à compteurs, compteurs) - de la station de traitement du Vivier (alcool, chlore,)	fonctionnement

NB : Il s'agit d'un recensement d'investissements pour lesquels un arbitrage sera demandé aux élus par ordre de priorité technique et en fonction des moyens financiers disponibles.

Travaux de renouvellement de réseau – programme pluriannuel (Détail prévisionnel 2022) :

Rue	Désignation	Estimation HT
TRX Antennes RURALES	AIFFRES : - Sainte Neuil	200 000
Marché entretien	AIFFRES : - Rue Saint Maurice NIORT : - Rue du Vieux Fourneau Phase 2 - Rue Chabot – Burgonce – Leclerc – Strasbourg - Rue de Strasbourg – Alsace Lorraine – Pluviault - Rue St. Catherine (N°1-27) - Avenue de Sevreau – Levée de Sevreau - Rue de Strasbourg - Quartier Pontreau – Guilloteau - Bd. Main – Place du Port – Baugier – Vieux Ponts - Rte de Chauray (Moulin à Vent – Croix Sarras) - Rue du Coteau Saint Hubert (Ronsard, Collège) - Route d'Aiffres (Inkerman à Brioux) - Rue du Fief Joly - Rue Inkerman – Rue de Goise - Rue Mère Dieu – Crémeau - Bd. Charles Beaudelaire – Nerval - Quartier Verlaine - Rue d'Antes (Morin – Château Menu) - Avenue de la Venise Verte - Rue de la Chaintre Brulée	2 000 000
Sectorisation	Lancement des études et réalisation sur opportunité	300 000

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SEV

**ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU au 1^{er} janvier 2022
SERVICE DES EAUX DU VIVIER**

ANNEXE 2 – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**ANNEXE 3 - QUALITE DE L'EAU
SYNTHESE ANNUELLE 2021 SUR LA QUALITE DE L'EAU :
CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes - délégation 79**

**ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER de la CAN**

**ANNEXE 5 – SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION
DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER de la CAN, EN 2022**

ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU

**TARIFS DE L'EAU
au 1^{er} janvier 2022**

SERVICE DES EAUX DU VIVIER



TARIFS 2022

niort agglo
Agglomération du Niortais

(Délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021)
Secteur SEV et Mauzé sur le Mignon
Application au 1er janvier 2022 pour l'eau et pour l'assainissement.

Pour les communes de NIORT - MAGNE - COULON - BESSINES - AIFFRES et MAUZE S/LE MIGNON

Traitement et distribution de l'eau potable SEV : service des Eaux du Vivier 05.49.78.74.74 accueil.sev@eaux-du-vivier.fr		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Eau domestique :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	0,9301 €	5,5%	0,9813 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	1,7974 €	5,5%	1,8963 €
Abonnement :	inférieur à 30 mm : forfait journalier	0,109452 €	5,5%	0,1155 €
	soit par an	39,95 €	5,5%	42,15 €
	supérieur à 30 mm : forfait journalier	0,182617 €	5,5%	0,1927 €
	soit par an	66,66 €	5,5%	70,32 €
Frais d'accès au service: (comprenant ouverture, fermeture sur rue, relevé d'index, signature de contrats)		45,00 €	10%	49,50 €
Forfait pour déplacement de technicien:		40,00 €	10%	44,00 €

Organismes extérieurs		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Organisme public (a) :	lutte contre la pollution - /m ³	0,3000 €	5,5%	0,3165 €
	redevance prélèvement - /m ³	0,0700 €	5,5%	0,0739 €
	modernisation réseau collecte - /m ³	0,1600 €		0,1600 €

Collecte et traitement des eaux usées CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais 05.17.38.79.43 ou 45 assainissement@agglo-niort.fr		Prix
Simple Redevance (b) SR et SR 2 ans :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	1,4700 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	2,0100 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,0977 €
	soit par an	35,67 €
Double Redevance (c) DR :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	2,9400 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	4,0200 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,1955 €
	soit par an	71,34 €

(a) **Organismes publics** : Redevances reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement.

(b) **SR Simple redevance** : Redevance due par l'occupant lorsque le site est raccordé au réseau public d'assainissement après contrôle de conformité du raccordement par le service d'assainissement.

SR 2 ans Simple redevance deux ans : application pendant une période de 2 ans, suivant la mise en service du réseau, de la simple redevance. Durant cette période de 2 ans, le propriétaire a l'obligation de raccorder le site au réseau public et de faire vérifier la conformité du raccordement par le réseau d'assainissement.

(c) **DR Double redevance** : Pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non-conforme ou d'absence de contrôle. Cette pénalité représente le double du montant de la simple redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et du règlement d'assainissement. Elle est toujours due par le propriétaire.

Extrait Tarif des Prestations SEV	Prix HT	Prix TTC (TVA 20%)
2-31 Vérification banc d'essai (diam. 15 à 20 mm)	163,00 €	195,60 €
2-32 Vérification banc d'essai (diam. 25 à 40 mm)	237,00 €	284,40 €
4-08 Duplicata de facture	1,00 €	1,20 €
3-100 Suppression branchement de -40mm	Gratuit	
3-101 Suppression branchement de +40mm	Gratuit	
2-41 Compteur endommagé Diam. 15 mm = coût droit de prise (2-5)	70,00 €	84,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 20 mm = coût droit de prise (2-6)	77,00 €	92,40 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 30 mm = coût droit de prise (2-8)	170,00 €	204,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 40 mm = coût droit de prise (2-9)	215,00 €	258,00 €
4-01 Surtaxe pour demandes de l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée	35,00 €	42,00 €
4-05 Ouverture ou fermeture sur rue pour convenance personnelle	35,00 €	42,00 €
4-06 / 4-07 Relevé d'index	Gratuit sur accord SEV	
4-09 Redevance poste armé/an	50,00 €	60,00 €

Modalités de paiement :

par **prélèvement automatique*** à la date de la facturation,
ou par **prélèvements mensuels***.

* pour la mise en place de prélèvements, contacter le Service des Eaux du Vivier.

par **TIP** Titre Interbancaire de Paiement,
par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
par **internet** : à l'adresse www.tipi.budget.gouv.fr
en **ESPECE** (dans la limite de 300€) ou en **CARTE BANCAIRE**
auprès d'un buraliste ou partenaire agréé
(liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Dureté de l'eau en calcaire :

Niort - Magné - Coulon - Bessines - Aiffres : 25° à 30° Français
Mauzé sur le Mignon : 35° Français

Edition du 28/12/2021

Le service des Eaux du Vivier

Toute consommation est due. Aussi, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle fuite, et de signaler au SEV votre départ du logement dès que vous connaissez la date de votre déménagement.



TARIFS 2022

niort agglo
Agglomération du Niortais

(Délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021)
Application au 1er janvier 2022

Commune de LA FOYE MONJAULT

Traitement et distribution de l'eau potable SEV : service des Eaux du Vivier 05.49.78.74.74 accueil.sev@eaux-du-vivier.fr		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Eau domestique :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	1,0884 €	5,5%	1,1483 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	1,5221 €	5,5%	1,6058 €
Abonnement :	forfait journalier	0,120740 €	5,5%	0,1274 €
	soit par an	44,07 €	5,5%	46,49 €
Frais d'accès au service: (comprenant ouverture, fermeture sur rue, relevé d'index, signature de contrats)		45,00 €	10%	49,50 €
Forfait pour déplacement de technicien:		40,00 €	10%	44,00 €

Organismes extérieurs		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Organisme public (a) :	lutte contre la pollution - /m ³	0,3000 €	5,5%	0,3165 €
	redevance prélèvement - /m ³	0,0700 €	5,5%	0,0739 €

(a) **Organismes publics** : Redevances reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement.

Extrait Tarif des Prestations SEV	Prix HT	Prix TTC (TVA 20%)
2-31 Vérification banc d'essai (diam. 15 à 20 mm)	163,00 €	195,60 €
2-32 Vérification banc d'essai (diam. 25 à 40 mm)	237,00 €	284,40 €
4-08 Duplicata de facture	1,00 €	1,20 €
3-100 Suppression branchement de -40mm	Gratuit	
3-101 Suppression branchement de +40mm	Gratuit	
2-41 Compteur endommagé Diam. 15 mm = coût droit de prise (2-5)	70,00 €	84,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 20 mm = coût droit de prise (2-6)	77,00 €	92,40 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 30 mm = coût droit de prise (2-8)	170,00 €	204,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 40 mm = coût droit de prise (2-9)	215,00 €	258,00 €
4-01 Surtaxe pour demandes de l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée	35,00 €	42,00 €
4-05 Ouverture ou fermeture sur rue pour convenance personnelle	35,00 €	42,00 €
4-06 / 4-07 Relevé d'index	Gratuit sur accord SEV	
4-09 Redevance poste armé/an	50,00 €	60,00 €

Modalités de paiement :

par **prélèvement automatique*** à la date de la facturation,
ou par **prélèvements mensuels***.

* pour la mise en place de prélèvements, contacter le Service des Eaux du Vivier.

par **TIP** Titre Interbancaire de Paiement,
par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
par **internet** : à l'adresse www.tipi.budget.gouv.fr
en **ESPECE** (dans la limite de 300€) ou en **CARTE BANCAIRE**
auprès d'un buraliste ou partenaire agréé
(liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Dureté de l'eau en calcaire : 34° Français.

Edition du 28/12/2021
Le service des Eaux du Vivier

Toute consommation est due. Aussi, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle fuite, et de signaler au SEV votre départ du logement dès que vous connaissez la date de votre déménagement.



TARIFS 2022

niort agglo
Agglomération du Niortais

(Délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021)

Communes du secteur Courance : Amuré - Arçais - Epannes - Frontenay Rohan Rohan - Granzay Gript - La Rochenard - Le Bourdet - Le Vanneau - Prin Deyrançon - Sansais - St Georges de Rex - St Hilaire La Palud - St Symphorien - Vallans - Val du Mignon (Priaires - Thorigné S/le Mignon - Usseau).
Application au 1er janvier 2022 pour l'eau et pour l'assainissement.

Secteur de la COURANCE

Traitement et distribution de l'eau potable SEV : service des Eaux du Vivier 05.49.78.74.74 accueil.sev@eaux-du-vivier.fr		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Eau domestique :		1,5753 €	5,5%	1,6619 €
Abonnement :	inférieur à 30 mm : forfait journalier	0,220712 €	5,5%	0,2329 €
	soit par an	80,56 €	5,5%	84,99 €
Frais d'accès au service: (comprenant ouverture, fermeture sur rue, relevé d'index, signature de contrats)		45,00 €	10%	49,50 €
Forfait pour déplacement de technicien:		40,00 €	10%	44,00 €

Organismes extérieurs		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Organisme public (a) :	lutte contre la pollution - /m ³	0,3000 €	5,5%	0,3165 €
	redevance prélèvement - /m ³	0,0700 €	5,5%	0,0739 €
	modernisation réseau collecte - /m ³	0,1600 €		0,1600 €

Collecte et traitement des eaux usées CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais 05.17.38.79.43 ou 45 assainissement@agglo-niort.fr		Prix
Simple Redevance (b) SR et SR 2 ans :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	1,4700 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	2,0100 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,0977 €
	soit par an	35,67 €
Double Redevance (c) DR :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	2,9400 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	4,0200 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,1955 €
	soit par an	71,34 €

(a) **Organismes publics** : Redevances reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement.

(b) **SR Simple redevance** : Redevance due par l'occupant lorsque le site est raccordé au réseau public d'assainissement après contrôle de conformité du raccordement par le service d'assainissement.

SR 2 ans Simple redevance deux ans : application pendant une période de 2 ans, suivant la mise en service du réseau, de la simple redevance. Durant cette période de 2 ans, le propriétaire a l'obligation de raccorder le site au réseau public et de faire vérifier la conformité du raccordement par le réseau d'assainissement.

(c) **DR Double redevance** : Pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non-conforme ou d'absence de contrôle. Cette pénalité représente le double du montant de la simple redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et du règlement d'assainissement. Elle est toujours due par le propriétaire.

Extrait Tarif des Prestations SEV	Prix HT	Prix TTC (TVA 20%)
2-31 Vérification banc d'essai (diam. 15 à 20 mm)	163,00 €	195,60 €
2-32 Vérification banc d'essai (diam. 25 à 40 mm)	237,00 €	284,40 €
4-08 Duplicata de facture	1,00 €	1,20 €
3-100 Suppression branchement de -40mm	Gratuit	
3-101 Suppression branchement de +40mm	Gratuit	
2-41 Compteur endommagé Diam. 15 mm = coût droit de prise (2-5)	70,00 €	84,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 20 mm = coût droit de prise (2-6)	77,00 €	92,40 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 30 mm = coût droit de prise (2-8)	170,00 €	204,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 40 mm = coût droit de prise (2-9)	215,00 €	258,00 €
4-01 Surtaxe pour demandes de l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée	35,00 €	42,00 €
4-05 Ouverture ou fermeture sur rue pour convenance personnelle	35,00 €	42,00 €
4-06 / 4-07 Relevé d'index	Gratuit sur accord SEV	
4-09 Redevance poste armé/an	50,00 €	60,00 €

Modalités de paiement :

par **prélèvement automatique*** à la date de la facturation,
ou par **prélèvements mensuels*** .

* pour la mise en place de prélèvements, contacter le Service des Eaux du Vivier.

par **TIP** Titre Interbancaire de Paiement,
par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
par **internet** : à l'adresse www.tipi.budget.gouv.fr
en **ESPECE** (dans la limite de 300€) ou en **CARTE BANCAIRE**
auprès d'un buraliste ou partenaire agréé
(liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Dureté de l'eau en calcaire : 34° Français

Sauf concernant les communes suivantes :

Priaires : 27° Français,
Prin-Deyrançon : 35° Français.

Edition du 28/12/2021

Le service des Eaux du Vivier

Toute consommation est due. Aussi, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle fuite, et de signaler au SEV votre départ du logement dès que vous connaissez la date de votre déménagement.

ANNEXE 2 –

NOTE D'INFORMATION

DE L'AGENCE DE L'EAU

LOIRE BRETAGNE



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

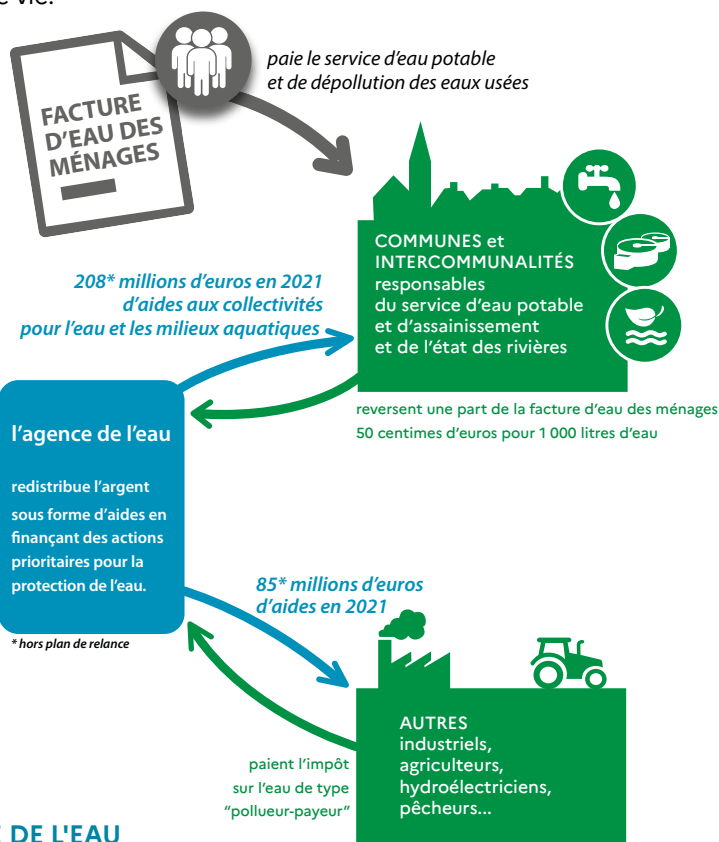
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



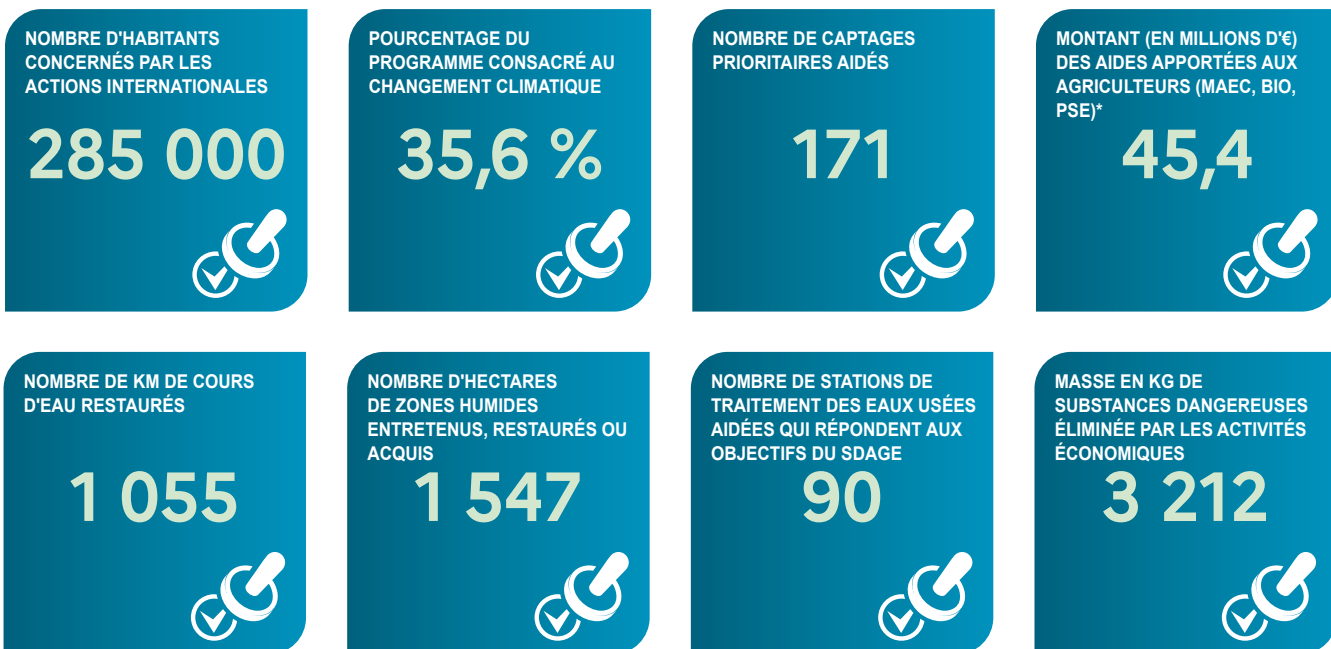
7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

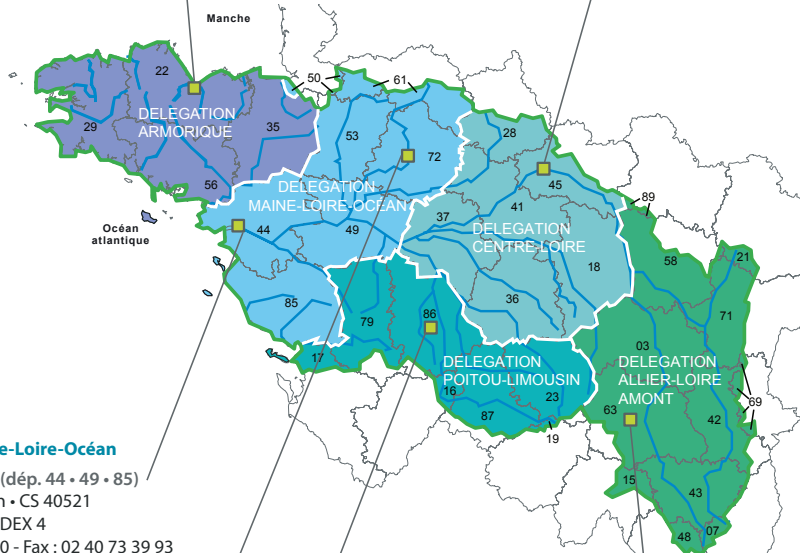
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



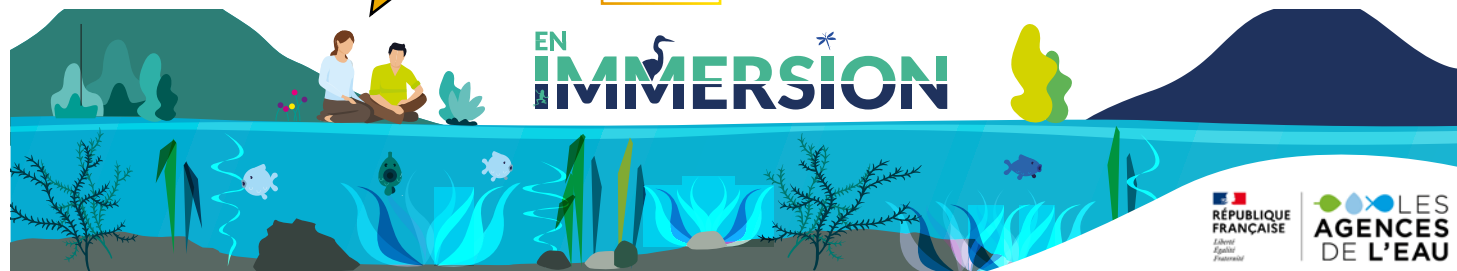
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



ANNEXE 3 – QUALITE DE L'EAU

**SYNTHESE ANNUELLE 2021
SUR LA QUALITE DE L'EAU :**

**CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes -
délégation 79**

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 149 analyses bactériologiques et 149 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient du château d'eau du Vivier. C'est une eau de mélange constituée à partir d'eaux : de la source du Vivier, du captage de Gachet 1, du captage de Gachet 3, du captage de Chat pendu en secours. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 35,70 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 28,85 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,19 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE: Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE: Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 analyses bactériologiques et 160 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient du réservoir de Chavagné. C'est une eau qui provient du barrage de la Touche Poupard, situé sur la commune de St-Georges-de-Noisé ou du captage de La Corbelière à Azay-le-Brûlé. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 35,70 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,81 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER de la CAN

INVESTISSEMENT	BP 2021	TOTAL VOTE 2021	CA 2021 SEV
CHAP. DEPENSES INVT			
001 Déficit reporté		292 659,24	
040 Opérations d'ordre	858 850,00	914 195,00	797 091,46
041 OO à l'intérieur de la section		8 500,00	-
16 Échéances d'emprunts	1 150 000,00	1 150 000,00	1 135 539,40
20 Etudes	503 000,00	857 400,62	104 522,33
21 Travaux	2 765 000,00	2 947 006,43	699 959,84
23 Travaux en cours	1 810 000,00	3 023 760,54	2 220 241,23
TOTAL DEP. INVT	7 086 850,00	9 193 521,83	4 957 354,26
CHAP. RECETTES INVT		-	
021 Virement de la section d'exploitation	560 015,00	3 326 459,01	
040 Opérations d'ordre	2 387 000,00	2 492 870,00	2 492 357,94
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		8 500,00	
1068 Mise en réserve		1 487 016,83	1 487 016,83
13 Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	
16 Emprunt d'équilibre	4 089 835,00	1 814 965,99	
458 Opérations pour compte de tiers		13 710,00	13 707,00
TOTAL REC. INVT	7 086 850,00	9 193 521,83	3 993 081,77

EXPLOITATION	BP 2021	TOTAL VOTE 2021 APRES BS ET DM	CA 2021 SEV
CHAP. DEPENSES FONCTT			
023 Virement à la section d'investissement	560 015,00	3 326 459,01	
042 Opérations d'ordre	2 387 000,00	2 492 870,00	2 492 357,94
011 Charges à caractère général	2 482 900,00	2 746 400,00	2 444 735,76
012 Charges de personnel	2 951 650,00	2 951 650,00	2 737 152,25
014 Atténuations de produits	1 700 000,00	1 700 000,00	1 527 161,00
65 Autres charges de gestion courante	250 000,00	250 000,00	117 752,49
66 Charges financières	450 000,00	450 000,00	405 224,45
67 Charges exceptionnelles	337 800,00	337 800,00	328 163,12
68 Dotations aux amortissements et provisions	200 000,00	200 000,00	171 000,00
TOTAL DEP. FONCTT	11 319 365,00	14 455 179,01	10 223 547,01
CHAP. RECETTES FONCTT		-	
002 Excédent reporté		2 660 654,01	
042 Opérations d'ordre	858 850,00	914 195,00	797 091,46
013 Atténuations de charges		77 805,00	123 632,53
70 Ventes	10 334 500,00	10 588 740,00	10 271 881,33
74 Subvention d'exploitation	96 000,00	118 000,00	126 086,76
75 Autres produits de gestion courante	20 000,00	30 000,00	25 339,66
76 Produits financiers	15,00	15,00	12,63
77 Produits exceptionnels	10 000,00	65 770,00	71 594,33
TOTAL REC. FONCTT	11 319 365,00	14 455 179,01	11 415 638,70

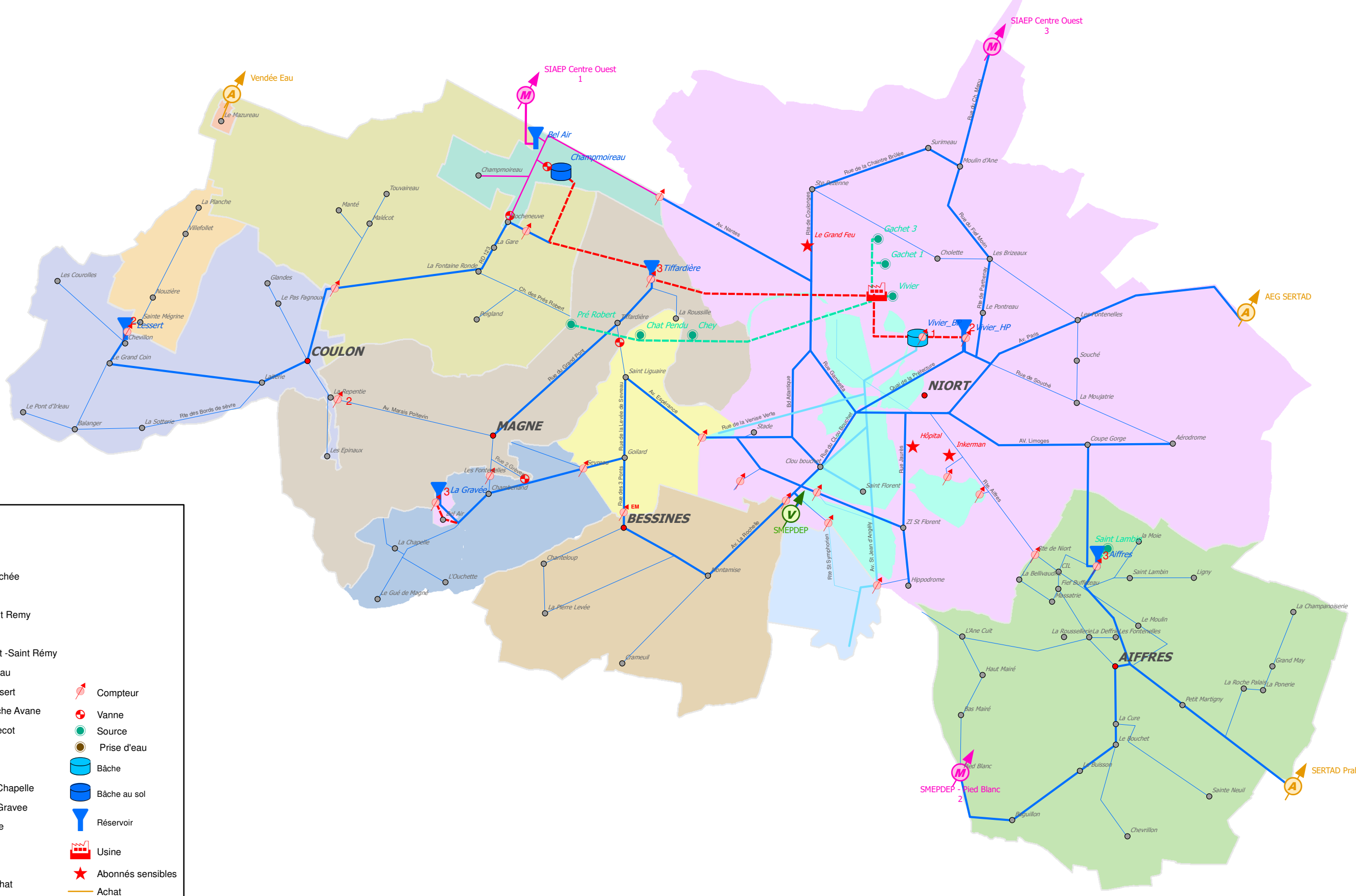
ANNEXE 5 –

SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER

EN 2022

Service des Eaux du Vivier Synoptique du réseau d'eau potable



Secteurs

- Aiffres
- BP Niort
- BP - La Tranchée
- Bel Air
- Bel Air - Saint Rémy
- Bessines
- Centre Ouest - Saint Rémy
- Champmoireau
- Coulon - Lessert
- Coulon - Roche Avane
- Coulon - Malecot
- HP Niort
- Magne
- Magne - La Chapelle
- Magne - La Gravee
- Saint Liguair
- Tapis Vert

Symboles

- Compteur
- Vanne
- Source
- Prise d'eau
- Bâche
- Bâche au sol
- Réservoir
- Usine
- Abonnés sensibles
- Achat
- Achat vente
- Distribution
- Distribution BP

Compteurs

- Compteur achat
- Compteur mixte
- Compteur vente

0 500 1000 m

Source : SEV
Réalisation : SEV
Date : 05/05/2022